

# RAPPORT ANNUEL 2015-2016

Aller de l'avant



# TABLE DES MATIÈRES

MOT DE BIENVENUE

4

PROFIL D'ENTREPRISE

8

APERÇU DU PROJET

12

NOTRE RENDEMENT

16

ÉTATS FINANCIERS

32

RESTEZ INFORMÉ

62





# MOT DE BIENVENUE

# MESSAGE DU PRÉSIDENT INTÉRIMAIRE



L'exercice financier 2015–2016 a été exceptionnel, autant pour l'Autorité du pont Windsor–Détroit (APWD) que pour le projet de construction du pont international Gordie–Howe. À titre de président par intérim du Conseil d'administration de l'APWD, depuis le 1er janvier 2016\*, j'ai eu l'honneur d'être partie prenante du plus important et ambitieux projet d'infrastructure transfrontalier entre le Canada et les États–Unis.

Au cours du dernier exercice, nous avons franchi plusieurs étapes : le pont a été officiellement nommé, les travaux préparatoires ont été entrepris et la présélection des répondants a été faite dans le cadre de notre processus d'approvisionnement en partenariat public–privé (PPP). Au cours de l'exercice 2015–2016, nous avons eu l'occasion d'accueillir l'honorable Amarjeet Sohi, ministre de l'Infrastructure et des Collectivités, et de lui montrer les travaux entrepris aux points d'entrée canadien et américain. La présence du ministre dans la région, l'une de ses premières visites officielles à l'extérieur d'Ottawa depuis le début de son mandat au sein du Conseil des ministres, témoigne de l'engagement indéfectible du gouvernement du Canada envers notre projet.

Le Conseil d'administration s'est consacré en 2015–2016 aux priorités stratégiques de l'APWD, particulièrement en ce qui a trait au processus d'approvisionnement du PPP visant à choisir notre partenaire pour la conception, la construction, le financement, l'exploitation et l'entretien du pont international Gordie–Howe.

Dorénavant, le Conseil d'administration de l'APWD se concentrera sur la deuxième phase du processus d'approvisionnement, soit la demande de propositions (DDP), tout en assurant la surveillance continue et efficace des activités de l'APWD, les conseils stratégiques et surtout la saine gestion des deniers publics.

Le projet du pont international Gordie–Howe changera le paysage de Windsor et Detoit et apportera la prospérité aux collectivités des deux côtés de la frontière.

Je remercie mes collègues du Conseil, les membres de la direction de l'APWD et nos partenaires pour leurs contributions au cours du dernier exercice pour adopter ce changement et pour leur volonté d'avancer ensemble.

Dwight Duncan

\* Nommé président en décembre 2016.



# MESSAGE DU PRÉSIDENT ET PREMIER DIRIGEANT

Le thème du rapport annuel de cette année est Aller de l'avant. C'est exactement ce que l'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD) a fait en 2015-2016, durant sa seconde année d'activité.

Des progrès importants ont été réalisés en regard des priorités stratégiques de l'APWD : l'acquisition de propriétés à Windsor et à Détroit, l'accélération des travaux préparatoires du côté canadien de la frontière et le déplacement des services publics à Windsor et à Détroit.

En fonction du travail déjà accompli, dont le tracé final de l'emprise, l'Autorité internationale a pu approuver le plan du Michigan d'entreprendre l'acquisition de propriétés à Détroit. Cette étape importante a permis de commencer les travaux préparatoires du côté américain du projet.

L'appel d'offres pour les travaux préparatoires du point d'entrée canadien a été lancé le 4 juin 2015 et le contrat a été adjugé le 28 août 2015. Les travaux préparatoires ont commencé peu de temps après et, au terme de l'exercice 2015-2016, plusieurs étapes essentielles avaient été franchies, y compris la conception de la route d'accès périphérique (RAP) et des travaux importants qui ont permis de façonner et de modifier radicalement le point d'entrée canadien.

Le déplacement des services publics à Windsor, qualifié de mineur, fait partie du contrat des travaux préparatoires. L'APWD a tenu des réunions sur le déplacement des services publics avec les différentes entreprises concernées et a conclu des ententes avec plusieurs d'entre elles.

Conséquemment, le déplacement des services d'électricité, de gaz, de gazoduc et de télécommunications a commencé durant l'exercice 2015-2016 et certains déplacements ont été parachevés.

Les activités découlant des priorités stratégiques ont permis à l'APWD de promouvoir son objectif clé de lancer le processus d'approvisionnement en PPP dans le but de choisir le partenaire du secteur privé qui concevra, construira, financera, exploitera et entretiendra le pont international Gordie-Howe. L'APWD applique un processus d'approvisionnement en deux étapes axé sur de bonnes pratiques, la première étant une demande de qualifications (DDQ), lancée et terminée durant l'exercice financier, et la seconde étant une demande de propositions (DDP), qui sera publiée en 2016-2017.

Les documents du processus d'attribution sont sans contredit les plus importants que l'APWD n'a jamais préparés et leur rédaction a exigé de nombreuses heures de travail de la part des employés de l'APWD et de nos partenaires. La publication de la DDQ est un moment décisif du processus en vue de la construction d'un nouveau passage international entre Windsor, en Ontario, et Détroit, au Michigan.

Je suis très fière des progrès réalisés durant l'exercice financier 2015-2016. Toutefois, nos réalisations auraient été impossibles sans la contribution de tous les membres de la famille de l'APWD. Aussi dois-je exprimer toute ma reconnaissance à nos employés, à nos partenaires canadiens et américains, à nos conseillers et fournisseurs externes ainsi qu'aux membres du Conseil d'administration de l'APWD et à l'Autorité internationale.

Michael Cautillo



# PROFIL D'ENTREPRISE

Gordie  
Pont in





## À propos de l'Autorité du pont Windsor-Détroit

L'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD) est une société d'État canadienne sans but lucratif qui relève du Parlement par l'entremise du ministre de l'Infrastructure et des Collectivités. Par conséquent, l'APWD est entièrement détenue par le gouvernement du Canada, mais elle est structurée comme une entreprise privée et fonctionne indépendamment du gouvernement.

L'APWD gère le processus d'approvisionnement pour la conception, la construction, l'exploitation et l'entretien du nouveau pont entre Windsor (Ontario) et Détroit (Michigan), par l'entremise d'un partenariat public-privé (PPP). L'APWD choisira le concessionnaire du PPP et gèrera l'accord de concession en PPP. L'APWD sera également chargée de surveiller le projet, notamment la construction et l'exploitation du nouveau passage.

L'APWD est située à Windsor (Ontario).

## Gouvernance

L'APWD est régie en vertu des lois suivantes.

- La **Loi sur les ponts et tunnels internationaux (LPTI)** - En vertu du paragraphe 29(1) de cette loi, l'APWD a été établie par lettres patentes en tant que société d'État le 9 octobre 2012.
- La **Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP)** - L'APWD est une société d'État mère nommée à la partie I de l'annexe III dans la partie X de la LGFP.
- L'**Accord sur le passage entre le Canada et le Michigan** - L'Accord fournit au Canada le cadre nécessaire pour établir l'APWD comme Autorité de passage capable de concevoir, construire, financer, gérer et entretenir le nouveau pont en vertu d'une ou de plusieurs PPP.

## La collaboration avec le Michigan

L'Accord sur le passage entre le Canada et le Michigan, signé en juin 2012 par le Canada et le Michigan, a fourni le cadre de réalisation du pont international Gordie-Howe.

Le Michigan est le partenaire de l'APWD dans la réalisation du pont international Gordie-Howe et nous travaillons en étroite collaboration. La participation du Michigan est essentielle, car l'État joue un rôle clé dans l'acquisition de propriétés au Michigan nécessaires pour construire le point d'entrée américain et les piliers du pont, dans le déplacement des services publics et dans la coordination des activités liées au projet. De plus, le Département des transports du Michigan joue un rôle important dans le processus d'approvisionnement en PPP.



## CONSEIL D'ADMINISTRATION



(Debout de gauche à droite) William Graham, Craig S. Rix, Caroline Mulrone Lapham, Dwight Duncan, Michael Cautillo (assis)

En tant que Société d'État canadienne, l'APWD est assujettie au régime de gouvernance des sociétés d'État en vertu de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP)*, qui établit les obligations et responsabilités du Conseil d'administration de l'APWD.

L'APWD est dirigée par le président et premier dirigeant et régie par le Conseil d'administration.

Le président et premier dirigeant rend des comptes au Conseil d'administration de l'APWD sur la gestion et le rendement de la société au quotidien et il soutient le Conseil dans son rôle de surveillance.

Le Conseil d'administration de l'APWD exerce des fonctions d'intendance et de surveillance à l'égard de la société et il est chargé de surveiller les activités opérationnelles et aux autres affaires.

Le Conseil de l'APWD est composé de cinq administrateurs, y compris le président du Conseil et le président et premier dirigeant de l'APWD. Les titulaires de ces postes sont nommés par le gouverneur en conseil sur la recommandation du ministre responsable de l'APWD. Durant l'exercice financier 2015–2016, le Conseil de l'APWD s'est réuni 17 fois.

Les fonctions de surveillance sont exercées de concert avec des comités du Conseil. Le **Comité de vérification** est responsable d'assurer des rapports exacts et transparents sur l'information financière, les pratiques efficaces de gestion de risque, le contrôle interne et les normes d'intégrité et de comportement de la société. Bien que le vérificateur général du Canada soit le vérificateur externe de la société, le Comité de vérification supervise la fonction de vérification interne de l'APWD.

Le **Comité de gouvernance et des ressources humaines** est responsable d'établir des pratiques efficaces de gouvernance d'entreprise et de conseiller l'APWD sur une gamme de problèmes de ressources humaines afin d'assurer que les stratégies et plans appropriés sont en place aux fins du recrutement, du maintien en poste et de la relève des employés. Le Comité aussi examinera périodiquement la structure de rémunération, la philosophie et les politiques de ressources humaines de la société.

## L'Autorité internationale

L'Autorité internationale (AI) est un organisme de gouvernance conjoint Canada–Michigan établi pour surveiller et approuver les principales étapes du processus d'approvisionnement pour le PPP du nouveau pont international Gordie–Howe. Elle est également chargée de vérifier que l'APWD respecte l'Accord sur le passage signé par le Canada et le Michigan.

L'Autorité internationale est constituée de six membres, soit une représentation égale pour le Canada et le Michigan. Le Canada nomme deux membres, l'APWD un, et le Michigan trois. Durant l'exercice financier 2015–2016, l'AI s'est réunie 13 fois.

## MEMBRES DE L'AI

- Kristine Burr, Présidente (nommée par le Canada)
- Eddie Francis, Administrateur (nommé par l'APWD)
- Geneviève Gagnon, Administratrice (nommée par le Canada)
- Michael D. Hayes, Administrateur (nommé par le Michigan)
- Birgit M. Klohs, Administratrice (nommée par le Michigan)
- Matt Rizik, Administrateur (nommé par le Michigan)





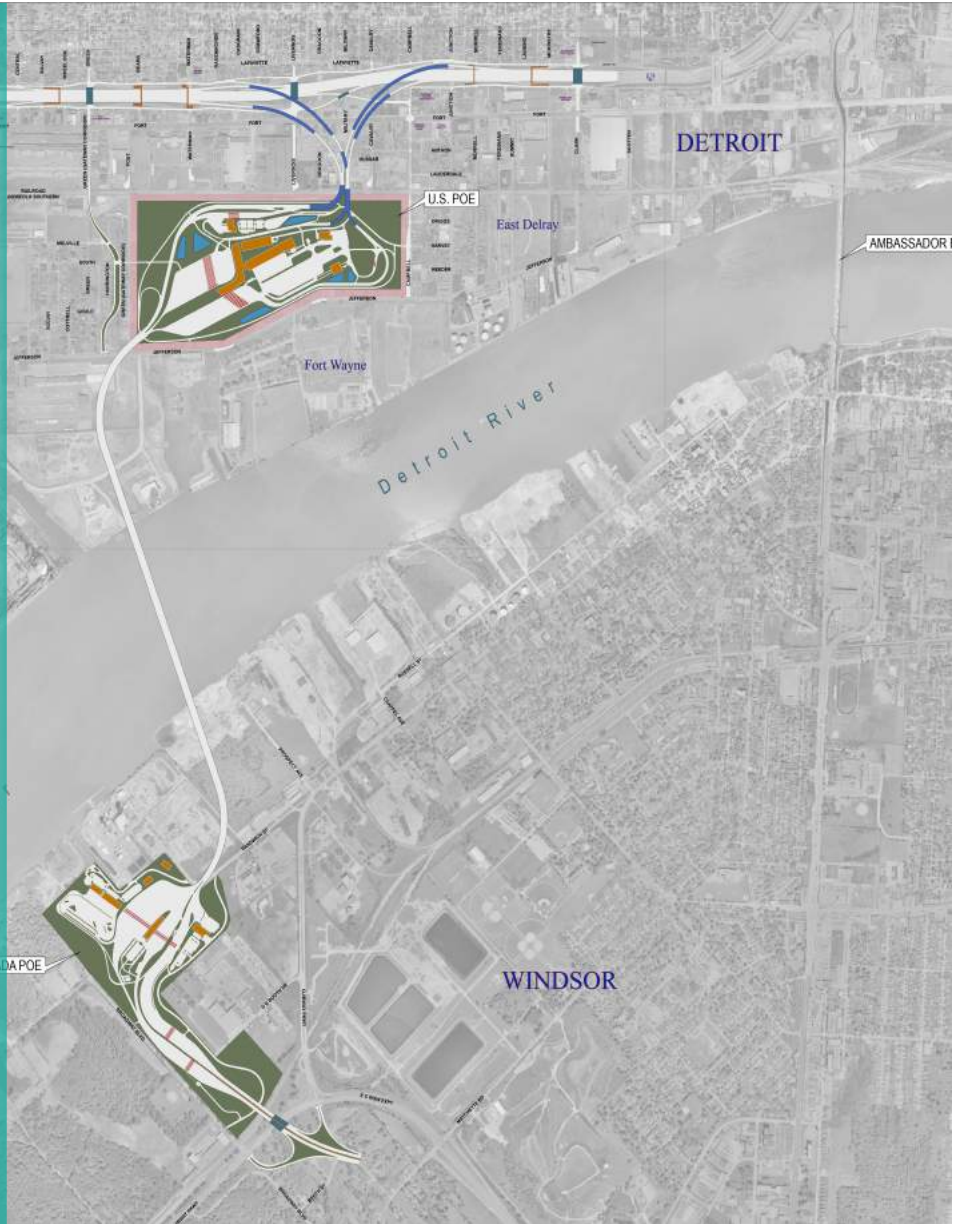
# PROFIL DU PROJET

## LES COMPOSANTES DU PROJET

Le projet du Pont international Gordie-Howe est une entreprise générationnelle unique, et dès qu'il sera en exploitation, il deviendra le nouveau point d'entrée phare pour le Canada et les États-Unis.

La vision de l'APWD est qu'il s'agit du projet de passage frontalier le plus instrumenté, technologiquement avancé et qu'il comportera des caractéristiques qui le distinguent. Les composantes et des caractéristiques seront présentées en détail durant le processus d'approvisionnement en partenariat public-privé que APWD administre actuellement.

Les quatre composantes du pont international Gordie-Howe, en plus de la promenade Rt. Hon. Herb Gray, offre un tout nouveau système de transport frontalier joignant deux autoroutes pour le corridor commercial Windsor-Détroit.



## LE PONT

Ce pont à six voies, d'une longueur de 2,5 km/1,5 mi, est composé de trois parties - la travée qui traverse la rivière Détroit et deux approches. Les deux types de ponts possibles sont haubanés et suspendus. Une fois achevé, le pont international Gordie-Howe sera l'un des cinq plus longs ponts en Amérique du Nord.

# APERÇU DU PROJET ● ● ●

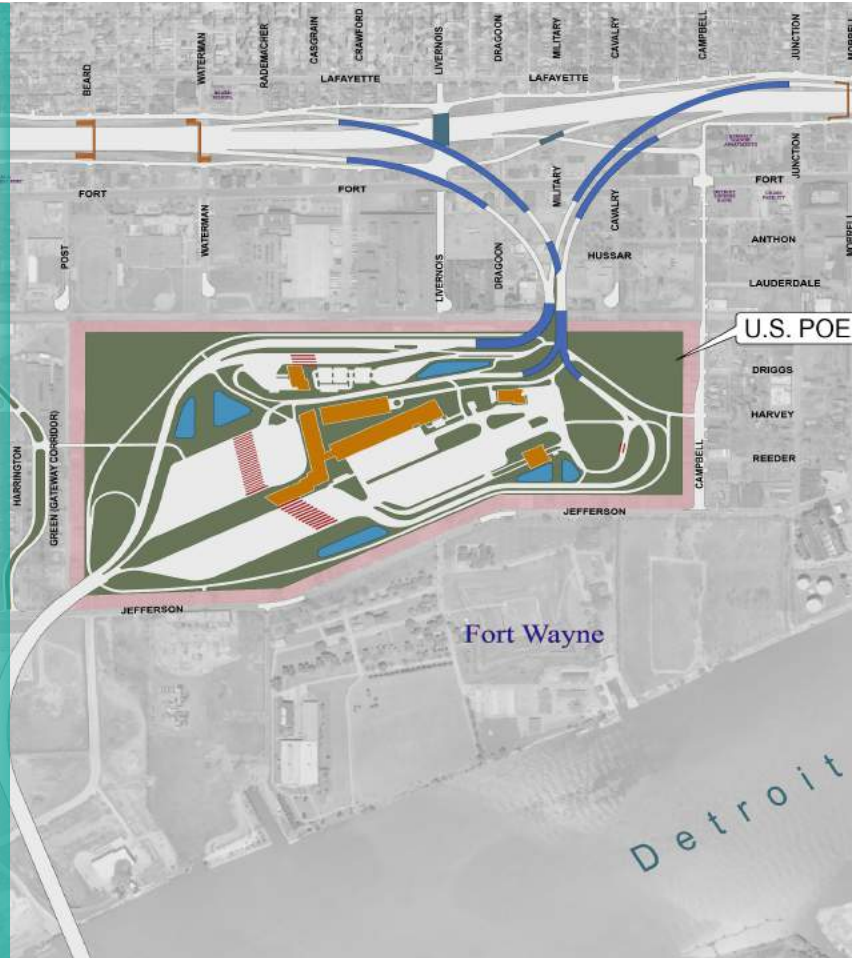
## L'ÉCHANGEUR DU MICHIGAN

L'échangeur Michigan comprendra les rampes de raccord vers et à partir du point d'entrée américain et les améliorations routières locales requises afin de connecter les nouvelles rampes au système d'autoroutes inter-États.

L'échangeur Michigan comprend quatre nouveaux ponts routiers, cinq nouvelles passerelles, quatre longs ponts traversant le chemin de fer et reliant l'échangeur I-75 au point d'entrée américain, ainsi que des voies de service et des améliorations.

## LE POINT D'ENTRÉE AMERICAIN

Le point d'entrée américain sera situé sur un site d'environ 60 hectares (145 acres) et comprendra également des postes d'inspection frontaliers pour les véhicules passagers et commerciaux. Une fois construit, ce point d'entrée sera l'un des plus grands postes d'inspection en Amérique du Nord.



## LE POINT D'ENTRÉE CANADIEN

Le point d'entrée canadien sera situé sur 53 hectares (130 acres), ce qui en fera le plus imposant poste d'inspection au Canada à la frontière canado-américaine. Il comprendra des postes d'inspection frontaliers pour les véhicules passagers et commerciaux et des installations d'entretien, ainsi que les opérations de péage de la circulation en direction des États-Unis et du Canada.



NOTRE PERFORMANCE

# Objectif clé et priorités stratégiques

Durant l'exercice 2015–2016, l'APWD a continué à promouvoir les priorités stratégiques entreprises durant l'exercice précédent dans le but d'atteindre son objectif clé.

## Objectif clé

L'objectif clé pour 2015–2016 est d'amorcer le processus d'approvisionnement en partenariat public–privé qui mènerait au choix d'un partenaire chargé de concevoir, construire, financer, exploiter et entretenir le pont international Gordie–Howe.

## Priorités stratégiques

Afin d'amorcer le processus d'approvisionnement en PPP, l'APWD a entrepris plusieurs activités en 2015–2016. Ces priorités stratégiques reposent sur les réalisations au chapitre des priorités de l'exercice précédent :

- l'acquisition de propriétés à Windsor et à Détroit;
- l'accélération des travaux préparatoires à Windsor (la construction d'une route d'accès périphérique, le déplacement des services publics et le placement de remblai);
- le déplacement des services publics à Windsor et à Détroit.



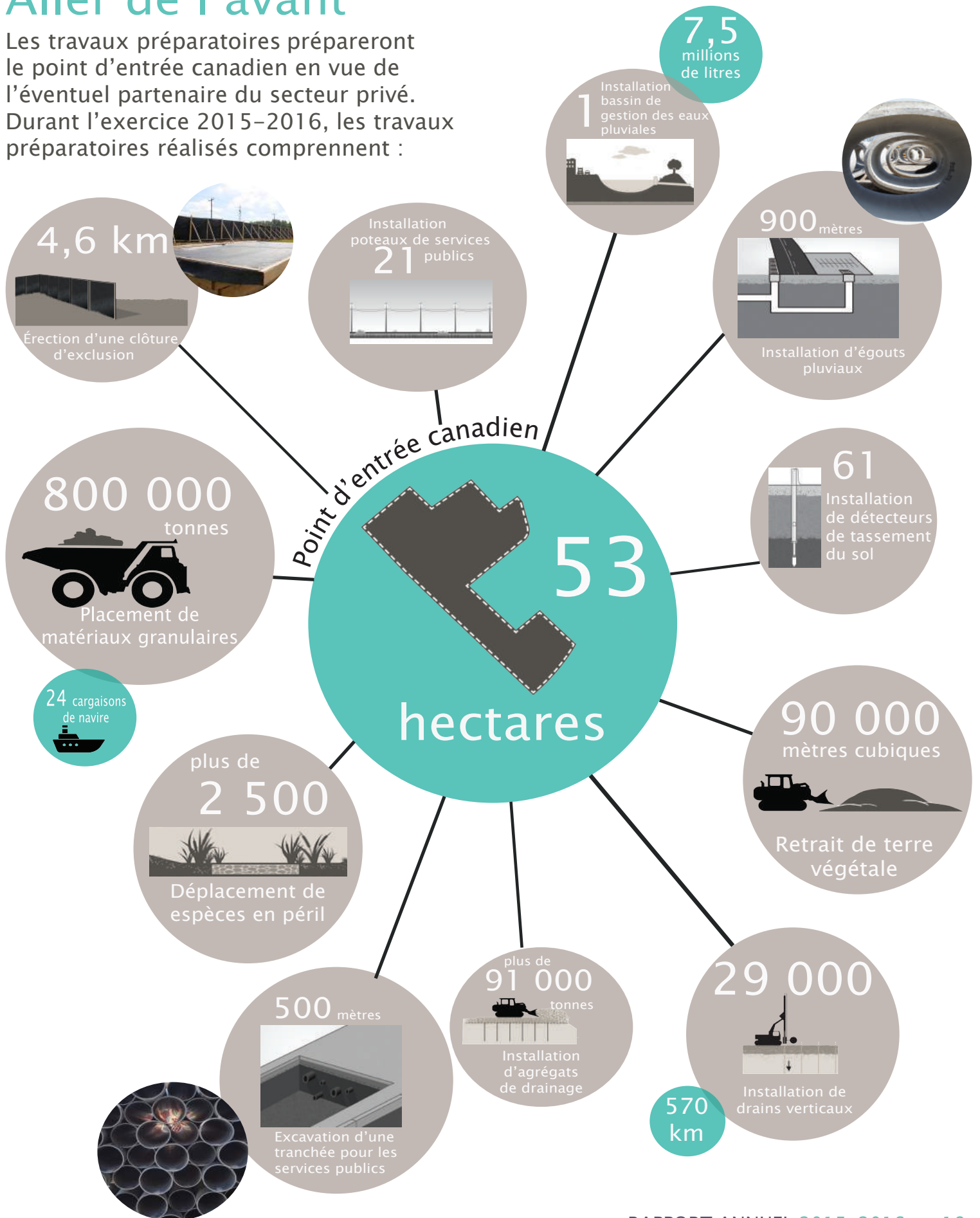
Des travaux d'arpentage, l'acquisition de propriétés, les études préliminaires de chantier, la démolition, le déplacement des services publics et d'autres activités liées au projet ont été financés à Détroit.

Plus de 850 personnes représentant 465 entrepreneurs, fournisseurs et prestataires de services régionaux et nationaux ont pris part aux journées de l'industrie à Windsor et à Détroit dans le but de rencontrer d'éventuels participants à la demande de qualifications et de leur présenter leur entreprise.

Tous les services publics (notamment le téléphone, le câble et l'électricité) se trouvant dans l'emprise du projet doivent être déplacés.

# Aller de l'avant

Les travaux préparatoires prépareront le point d'entrée canadien en vue de l'éventuel partenaire du secteur privé. Durant l'exercice 2015-2016, les travaux préparatoires réalisés comprennent :



# Étapes importantes de l'exercice 2015-2016

L'acquisition des propriétés américaines commence. Durant l'exercice, l'APWD a financé l'acquisition de 351 propriétés au Michigan.

Une demande de propositions a été publiée pour la construction d'une route d'accès périphérique, le déplacement des services publics et le placement de remblai au point d'entrée canadien.

Un contrat de 59 millions de dollars a été adjugé pour les travaux préparatoires du point d'entrée canadien.

L'Autorité Internationale approuve l'acquisition de propriétés aux États-Unis.

Avril 2015

Juin 2015

août 2015

Mai 2015

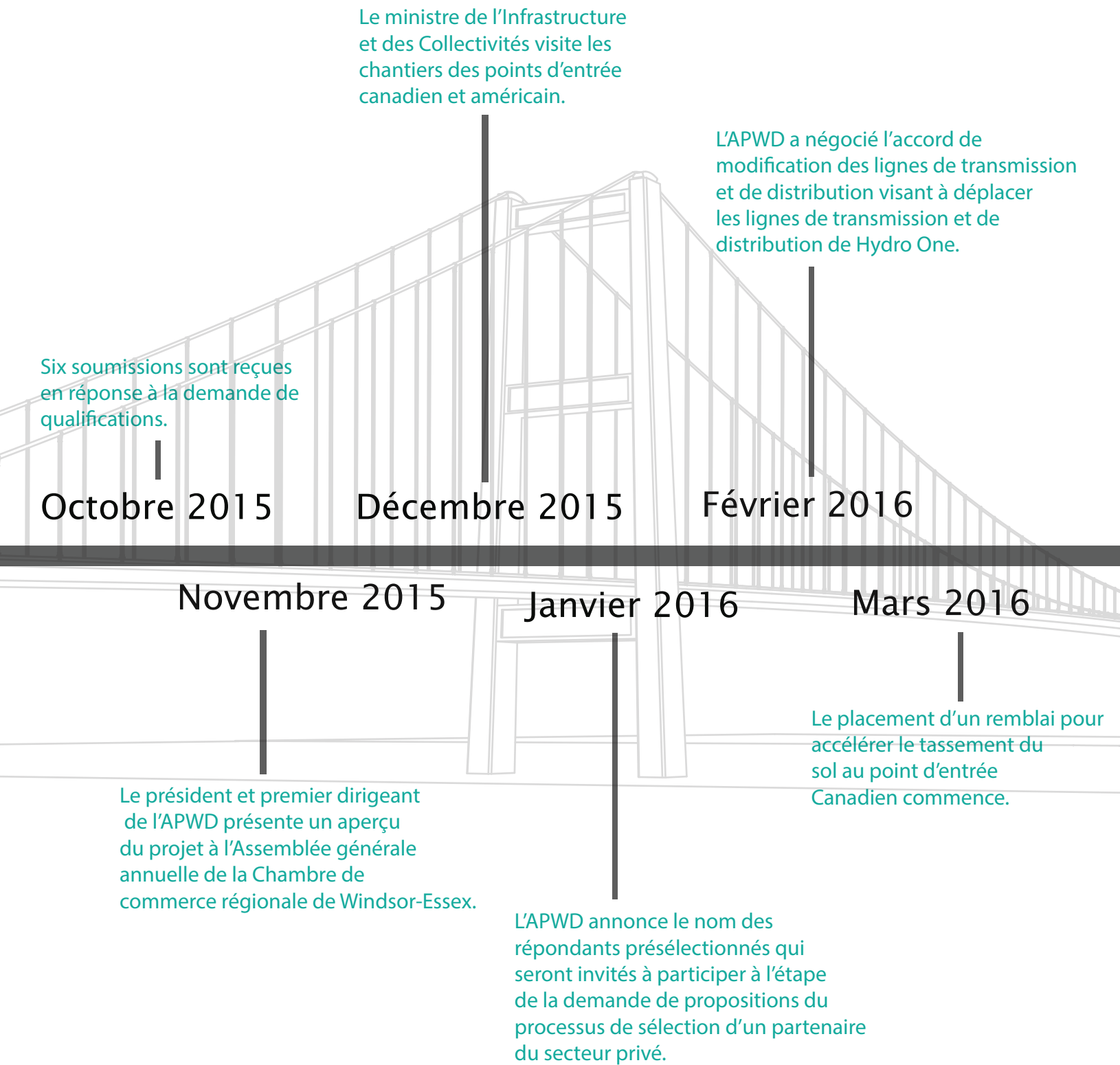
Juillet 2015

Septembre 2015

Le gouvernement du Canada et l'État du Michigan baptisent officiellement le pont reliant Windsor et Détroit le pont international Gordie-Howe. Le nom symbolise l'étroite relation entre le Canada et les États-Unis et témoigne des qualités de force, d'endurance et d'excellence de Monsieur Hockey.

La première des deux étapes du processus de sélection d'un partenaire du secteur privé a été lancée, avec la publication de la demande de qualifications.

L'entrepreneur retenu commence les travaux au point d'entrée canadien, dont la construction de la clôture d'exclusion, le nettoyage du chantier et le démantèlement d'un système de distribution de gaz abandonné.





# NOTRE RENDEMENT

## Objectif clé – Attribution du PPP

Objectif clé de 2015–2016	Mesure	Objectif / État
Lancement du processus d’approvisionnement en PPP et sélection d’un partenaire du secteur privé	Publication de la demande de qualifications (DDQ), la première étape du processus d’approvisionnement en PPP.	<b>Achevé</b> — La DDQ a été lancée le 20 juillet 2015 et a pris fin le 9 octobre 2015. Le nom des trois répondants présélectionnés a été annoncé le 20 janvier 2016.
	Publication de la demande de propositions (DDP), la seconde étape du processus, aux répondants présélectionnés.	<b>En cours</b> — Afin d’atténuer les risques associés au projet, la DDP devrait être publiée durant l’exercice financier 2016–2017.

## Priorité stratégique – Poursuite du renforcement des capacités opérationnelles

Priorités stratégiques 2015–2016	Mesure	Objectif / État
Renforcement des capacités et opérationnalisation de l’APWD	Acquérir les capacités et continuer à bâtir une équipe compétente et qualifiée.	<b>Achevé</b> — L’APWD a été en mesure de pourvoir tous les postes de direction et les postes clés pour le projet. Au 31 mars 2016, cela représente la dotation de 40 postes.
	Continuer à opérationnaliser l’organisation en établissant divers objectifs, des structures de gouvernance, des politiques, etc.	<b>Achevé</b> — Forte de l’approbation de son Conseil d’administration, l’APWD a : <ul style="list-style-type: none"> <li>• établi des objectifs et une orientation d’entreprise;</li> <li>• assuré une bonne gouvernance;</li> <li>• Surveillé le rendement financier;</li> <li>• approuvé des politiques et règlements;</li> <li>• fait en sorte que les risques soient repérés et gérés correctement.</li> </ul>

# NOTRE RENDEMENT

## Priorité stratégique — Acquisition de propriété

Priorités stratégiques 2015–2016	Mesure	Objectif / État
<p>Acquisition de propriétés au Canada*</p> <p>*Responsabilité de Canada Infrastructure (INFC)</p>	<p>INFC doit continuer à diriger les activités d'acquisition de huit parcelles restantes. L'acquisition de toutes les propriétés est prévue durant l'exercice financier 2015–2016.</p>	<p><b>En cours</b> — À la fin de l'exercice 2015–2016, INFC était en pourparlers concernant l'acquisition de trois parcelles.</p>
<p>Acquisition de propriétés au Michigan</p> <p>*Responsabilité du Département de transports de Michigan (Michigan Department of Transportation – MDOT)</p>	<p>Déterminer les propriétés que le MDOT doit acquérir.</p> <p>Le MDOT fournit une estimation des coûts d'acquisition des propriétés désignées.</p> <p>L'Autorité internationale (AI) demande au MDOT d'acquérir les propriétés désignées au sein de l'empreinte.</p> <p>Le MDOT réalise les évaluations environnementales requises concernant les propriétés désignées.</p> <p>Le MDOT estime la valeur des propriétés désignées.</p> <p>Le MDOT entame des négociations avec les propriétaires des propriétés désignées afin de convenir du prix de vente de ces propriétés.</p> <p>Le MDOT acquiert les propriétés désignées et en prend possession.</p> <p>Le MDOT a donné son aval aux propriétés désignées.</p> <p>Le MDOT entame des procédures judiciaires d'expropriation visant les propriétés désignées qui ne peuvent être acquises de manière volontaire.</p>	<p><b>Achevé</b> — Le tracé de l'emprise est parachevé.</p> <p><b>Achevé</b> — L'estimation de coûts de l'emprise a été fournie.</p> <p><b>Achevé</b> — L'AI a autorisé l'acquisition des propriétés situées dans l'empreinte.</p> <p><b>En cours</b> — Le conseiller en environnement représentant les propriétaires a été embauché.</p> <p><b>En cours</b> — L'évaluation des propriétés désignées et des déplacements est en cours afin de déterminer les coûts.</p> <p><b>En cours</b> — Les entrevues préliminaires ont commencé le 2 juin 2015.</p> <p><b>En cours</b> — L'acquisition et la prise de possession des propriétés désignées est en cours.</p> <p><b>En cours</b> — Le MDOT a donné son aval aux propriétés désignées.</p> <p><b>En cours</b> — Le MDOT entame des procédures judiciaires d'expropriation durant l'exercice financier de 2016–2017.</p>

# NOTRE RENDEMENT

## Priorité stratégique – Travaux préparatoires

Priorités stratégiques 2015-2016	Mesure	Objectif / État
Travaux préparatoires — Emprise de la route d'accès périphérique (RAP) du côté canadien	<p>Terminer la conception de la route d'accès périphérique, passer un marché pour la construction et entreprendre la construction.</p> <p>Parachever les discussions sur le déplacement des services publics au moment de la conception de la RAP, car ces services doivent être réinstallés dans l'emprise de la RAP.</p> <p>Coordonner la construction de la RAP avec le déplacement des services publics et le placement du remblai.</p>	<p><b>Achevé</b> — La conception de la RAP est terminée et sa construction a commencé.</p> <p><b>En cours</b> — La coordination avec les entreprises de services publics se poursuit.</p> <p><b>En cours</b> — La coordination avec les entreprises de services publics se poursuit. Une portion importante du remblai a été réalisée au cours de l'exercice financier 2015-2016.</p>
Travaux préparatoires — Placement du remblai	<p>Terminer l'analyse technique et les travaux de conception concernant les drains verticaux et le placement du remblai.</p> <p>Passer un marché pour l'installation des drains verticaux, importer les matériaux de remblayage et commencer le placement du remblai et les travaux de stabilisation.</p> <p>Entreprendre une collecte exhaustive de données sur la stabilisation et le tassement du sol pour le partenaire PPP (à titre de mesure d'atténuation des risques).</p>	<p><b>Achevé</b> — L'analyse technique ainsi que les travaux de conception concernant les drains verticaux et le placement du remblai ont été réalisés.</p> <p><b>Achevé</b> — Le contrat visant les travaux préparatoires a été adjudgé le 28 août 2015.</p> <p><b>En Cours</b> — Le remplissage de l'esplanade et l'installation des drains verticaux sont sur la cible.</p>

# NOTRE RENDEMENT

## Priorité stratégique – Déplacement des services publics

Priorités stratégiques 2015-2016	Mesure	Objectif / État
Déplacement des services publics canadiens	Continuer à tenir des rencontres avec les propriétaires.	<p><b>Achevé</b> — Voici les résultats des rencontres avec les propriétaires des services publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des accords ont été conclus avec EnWin, Union Gas, West Windsor Power et Cogeco.</li> <li>• L'accord de modification des lignes de transmission et de distribution visant à déplacer les lignes de transmission et de distribution de Hydro One a été négocié.</li> </ul>
	Établir des plans de déplacement de tous les services publics.	<p><b>Achevé</b> — Des plans de déplacement des services publics ont été inclus dans le contrat concernant la RAP.</p> <p><b>Achevé</b> — Les permis du ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique ont été obtenus pour la gestion des eaux pluviales et les réseaux d'aqueduc et d'égouts sanitaires. L'approbation environnementale et le permis de prélèvement d'eau ont été obtenus.</p> <p><b>En cours</b> — L'approbation environnementale du collecteur d'eaux pluviales de la rue Broadway.</p>
	Déplacer les services publics mineurs à l'intérieur de la RAP.	<p><b>Achevé</b> — La ligne aérienne d'EnWin le long de la rue Broadway a été installée; la ligne de distribution d'Union Gas a été déplacée.</p> <p><b>En cours</b> — La tranchée destinée aux services de Bell et Cogeco du côté est de la RAP est en construction.</p>

# NOTRE RENDEMENT

## Priorité stratégique – Déplacement des services publics

Priorités stratégiques 2015-2016	Mesure	Objectif / État
	Établir un plan de corridor pour les services publics sous le point d'entrée canadien.	<p><b>Achevé</b> — Le plan de corridor pour les services publics sous le point d'entrée canadien est terminé.</p> <p><b>En cours</b> — L'égout pluvial et le corridor pour les services publics d'EnWin sont en construction.</p>
Déplacement des services publics américains	Le MDOT doit terminer les travaux de conception liés au déplacement des services publics et conclure des marchés pour le déplacement de l'ensemble des services publics.	<p><b>Achevé</b> — Les activités suivantes ont été réalisées durant l'exercice financier 2015-2016 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le déplacement des installations d'AT&amp;T a commencé en juillet 2015;</li> <li>• les plans de déplacement des services publics de DTE Electric and Gas ont été établis;</li> <li>• le déplacement des lignes de transmission d'ITC a commencé;</li> <li>• les études requises pour les réseaux d'aqueduc et d'égouts sanitaires du Département de la gestion des eaux et des égouts de Détroit (DWSD) ont été réalisées, et l'étendue des travaux de réhabilitation a été définie;</li> <li>• la nécessité de déplacer les gazoducs de Plains Marketing et de Kinder Morgan a été atténuée.</li> </ul> <p><b>En cours</b> — Les plans de déplacement des lignes de transmission d'ITC sont en élaboration. Le contrat de remboursement d'ITC en vertu du contrat-cadre du MDOT est entré en vigueur.</p>

# Rapport de gestion

## Perspectives pour 2015–2016

Au cours du prochain exercice, bon nombre des priorités stratégiques de 2015–2016 seront poursuivies. En continuant à promouvoir ces priorités, l'APWD pourra réaliser son mandat : la construction et l'exploitation du pont international Gordie–Howe. Les priorités stratégiques pour l'exercice financier 2016–2017 sont les suivantes.

- L'achèvement du processus d'approvisionnement en PPP

L'étape de demande de qualifications (DDQ) complétée et les trois répondants présélectionnés annoncés, l'APWD est bien positionnée pour passer à la phase suivante du processus d'approvisionnement en PPP – la demande de propositions (DDP). Une fois la DDP transmise aux promoteurs, ils auront droit à 12 mois pour préparer et soumettre leur proposition. Une fois les propositions reçues, les soumissions à la DDP seront rigoureusement évaluées par des experts du secteur public et du secteur privé. Un promoteur sera choisi en tant que promoteur préféré, puis un contrat final sera négocié, ce qui mènera à l'étape finale du processus d'approvisionnement en PPP – la clôture financière. Soumise à des approbations, l'équipe gagnante deviendra le partenaire du secteur privé de l'APWD. L'étape de DDP devrait durer 18 mois.

- Acquisition de propriétés aux États–Unis

Au cours de l'année à venir, l'État du Michigan continuera d'exécuter diverses activités d'acquisition de propriétés. L'APWD continue à collaborer étroitement avec le Département des transports du Michigan afin d'améliorer la planification et le calendrier d'acquisition de propriétés aux fins du projet du pont international Gordie–Howe et beaucoup de progrès à ce chapitre ont été réalisés.

- Les travaux préparatoires au point d'entrée canadien

Les travaux préparatoires au point d'entrée canadien se poursuivront durant l'exercice financier 2016–2017. Les activités comprennent la construction d'une route d'accès périphérique de quatre kilomètres autour du futur point d'entrée canadien, le déplacement des services publics se trouvant à l'intérieur du futur point d'entrée canadien vers l'emprise de la RAP et l'installation de drains verticaux et le placement de remblai pour faciliter le tassement du sol.

- Le déplacement des services publics au Canada et aux États–Unis

Les déplacements importants de services publics au Canada durant l'exercice financier 2016–2017 comprendront les travaux visant les services publics d'Hydro One, d'Union Gas et d'autres entreprises ne faisant pas partie des déplacements compris dans les travaux préliminaires.

Aux États–Unis, de nombreuses activités sont prévues afin de promouvoir les composantes du projet, y compris le déplacement des services publics et privés se trouvant à l'intérieur ou à proximité du point d'entrée américain.

## Aperçu

L'exercice financier 2015–2016 représentait la seconde année d'activité de l'Autorité du pont Windsor–Détroit (APWD). Au cours de cet exercice, l'APWD a entrepris bon nombre d'activités visant à promouvoir le projet et à gonfler les effectifs de son organisation. L'augmentation des crédits, des dépenses, de l'actif et du passif dans les résultats financiers par rapport à l'exercice financier précédent témoigne de cette activité.

En 2015–2016, les activités de l'APWD ont porté principalement sur le lancement du processus d'approvisionnement en PPP et sur l'avancement des priorités stratégiques suivantes :

- l'acquisition de propriétés à Windsor et à Détroit;
- l'accélération des travaux préparatoires à Windsor;
- le déplacement des services publics à Windsor et à Détroit.

## Budget

Les chiffres du budget de l'exercice financier 2015–2016 ayant été établis en fonction de politiques préliminaires en matière de comptabilité, qui ont été confirmées par la suite, le budget et les résultats ne peuvent être comparés directement.

## État des résultats

### Aperçu

L'entreprise d'activités stratégiques clés a contribué à l'augmentation considérable des crédits et dépenses par rapport à l'exercice financier 2014–2015. L'objectif principal en 2014–2015 a été d'établir la société, alors que durant l'exercice financier 2015–2016, l'APWD a commencé à acquérir des propriétés et à préparer le site du point d'entrée canadien.

### Crédits

Afin de financer ses activités, l'APWD a reçu des crédits de 133,5 millions de dollars, par rapport à 8,1 millions de dollars pour l'exercice précédent, et elle a terminé l'exercice avec un excédent net de 107,5 millions de dollars, par rapport à 8,3 millions de dollars, l'année précédente. L'excédent est principalement lié au moment où sont affectés les crédits et où s'effectuent les dépenses pour l'acquisition de propriétés aux États-Unis. L'excédent de l'exercice précédent comprend en outre les coûts engagés par Transports Canada au nom de l'APWD, qui ont été inclus dans les états financiers de l'APWD.

L'augmentation des crédits en 2015–2016 est principalement attribuable à la hausse des activités pour l'exercice en cours. Les crédits ont été utilisés pour financer les activités d'acquisition de propriétés au Michigan, les travaux préparatoires, le déplacement des services publics canadiens, les coûts de conception et d'ingénierie, l'assurance responsabilité et les activités de l'APWD. Les crédits affectés pour l'exercice financier précédent ont servi surtout à financer les activités de l'APWD, dont le niveau était moins élevé que durant l'exercice en cours, et à établir la société.

### Dépenses

L'APWD a engagé 23,0 millions de dollars en dépenses directes pour soutenir le projet en 2015–16, par rapport à 6,4 millions de dollars à l'exercice précédent. L'augmentation est principalement attribuable au commencement des activités importantes liées au projet.

# Résultats financiers de 2015–2016

Les coûts des services internes reflètent les dépenses de financement du projet du pont international Gordie–Howe, dont les paiements à l’Autorité internationale, l’assurance, les salaires et les avantages sociaux du personnel de soutien. L’APWD a engagé des dépenses de 5,6 millions de dollars pour les services internes durant l’exercice financier 2015–2016, par rapport à 1,5 million de dollars à l’exercice précédent.

Le tableau ci–après présente la répartition des dépenses en fonction du type.

(en milliers de dollars)

	2016	2015
Services juridiques	7 230	1 854
Salaires et avantages sociaux	5 638	441
Services professionnels	5 628	3 734
Terrains au Michigan	3 917	589
Coûts I-75	2 761	343
Règlement des réclamations	1 192	-
Loyer	636	145
Paiements de transfert à l’Autorité internationale	402	294
Bureau et entretien	303	446
Assurances	250	42
Autres	239	9
Amortissement	216	23
Frais de déplacement	210	63
	<b>28 622</b>	<b>7 983</b>

L’augmentation des frais juridiques est principalement attribuable au lancement du processus d’approvisionnement en PPP. Les dépenses de paie et d’avantages sociaux sont supérieures en raison de l’accroissement des effectifs. Au 31 mars 2016, l’APWD comptait 40 employés, par rapport à 13 au 31 mars 2015, dont la plupart ont joint les rangs de la société vers la fin de mars 2015. L’augmentation des honoraires professionnels est principalement attribuable aux activités d’ingénierie et d’approvisionnement du Département des transports du Michigan (MDOT) et aux services professionnels à l’appui du processus d’approvisionnement en PPP.

Comme l’échangeur I-75 sera transféré à l’État du Michigan à l’achèvement du projet, les coûts y afférents sont passés en charges à mesure qu’ils sont engagés. Les coûts liés aux propriétés au Michigan concernent l’acquisition de propriétés au Michigan qui seront principalement utilisés pour l’échangeur de l’I-75, ou qui sont nécessaires dans le cadre des améliorations connexes aux routes locales. Les coûts associés à l’échangeur I-75 concernent principalement les services professionnels liés à la conception et à l’ingénierie de l’échangeur de l’I-75. L’augmentation des coûts liés aux propriétés au Michigan et à l’échangeur I-75 est principalement attribuable au niveau nettement supérieur d’activités liées à l’acquisition de propriétés ainsi qu’à la conception et à l’ingénierie, car les équipes réalisant les activités au Michigan étaient complètes et disposaient du soutien des experts–conseils nécessaires.

Les dépenses liées au règlement des réclamations représentent la portion non capitalisée des coûts de règlement de réclamations de fournisseur à l’endroit de l’APWD. Les dépenses de loyer en 2016 représentent les coûts d’occupation des actuels bureaux de l’APWD durant douze mois.

Les paiements de transfert à l’Autorité internationale (AI) représentent les coûts servant à financer l’AI, conformément à l’Accord sur le passage. Les principaux éléments de ces dépenses sont les assurances, les honoraires et les allocations journalières des membres de l’AI, les dépenses liées au Conseil d’administration et aux honoraires professionnels. L’exercice financier 2015–2016 a été la première année complète d’activité de l’AI, ce qui est le principal facteur de l’augmentation des dépenses.



## État de le situation financière

### Aperçu

Le début des activités d'acquisition de propriétés, les travaux préliminaires et le déplacement des services publics ont nettement modifié le bilan par rapport à celui de l'exercice précédent. Ces activités ont entraîné une hausse de tous les postes du bilan.

### Actifs financiers nets

Au 31 mars 2016, les actifs financiers nets de l'APWD s'élevaient à 48,1 millions de dollars (0,6 million de dollars au 31 mars 2015). Les actifs financiers de 81,2 millions de dollars (3,0 millions de dollars au 31 mars 2015) étaient principalement constitués de 73,2 millions de dollars en liquidités et 7,9 millions de dollars en sommes à recevoir (0,2 million de dollars et 2,8 millions de dollars au 31 mars 2015), contrebalancés par un passif de 33,1 millions de dollars (2,3 millions de dollars au 31 mars 2015).

Au 31 mars 2016, l'APWD disposait d'un flux de trésorerie de 44,5 millions de dollars, par rapport à 0,2 million de dollars à l'exercice précédent. L'augmentation est attribuable aux demandes de trésoreries pour acquitter les dépenses prévues, principalement liées aux activités importantes du projet.

Au 31 mars 2016, l'APWD détenait un solde de trésorerie affectées de 28,7 millions de dollars dans un compte de garantie bloqué, établi au début de l'exercice financier. Ces fonds se trouvent dans un compte de garantie bloqué en dollars américains pour financer l'acquisition de propriétés aux États-Unis et d'autres activités au Michigan. L'APWD est tenue de financer les activités menées au Michigan au début de chaque trimestre à partir du compte de garantie bloqué. L'APWD a demandé des trésorerie supplémentaires pour financer l'assurance responsabilité et les activités d'acquisition de propriétés au Michigan.

Au 31 mars 2016, les sommes à recouvrer concernaient principalement la TVH recouvrable. L'APWD a confirmé son statut relatif à la TVH et se prépare à entreprendre des démarches pour recouvrer le montant associé à cette taxe. L'APWD s'attend à récupérer 100 % de la TVH sur les dépenses directement liées à la construction (y compris la conception, l'ingénierie, le remblayage de la plaza, le déplacement des services publics, etc.) et environ 70 % de la TVH pour les dépenses opérationnelles de l'APWD. Les sommes à recouvrer au 31 mars 2015 concernaient principalement 2,4 millions de dollars en crédits approuvés par Transports Canada avant la fin de l'exercice financier et reçus dans le présent exercice.

Les comptes créditeurs et les charges à payer de 27,7 millions de dollars au 31 mars 2016 (2,3 millions de dollars au 31 mars 2015) comprennent les sommes dues et les charges à payer pour les activités au Michigan, les services de consultation en ingénierie, les frais juridiques, le déplacement des services publics et les travaux préliminaires. L'augmentation est principalement attribuable au commencement des activités stratégiques clés.

Le passif relatif aux avantages sociaux de 0,6 million de dollars (0 dollar au 31 mars 2015) représente le passif pour les primes et la paie de vacances des employés. L'APWD a enregistré un passif environnemental de 2,0 millions de dollars au 31 mars 2016 (0 dollar au 31 mars 2015) en prévision des coûts de décontamination du sol.

### Actifs non financiers

L'APWD détenait des immobilisations d'une valeur de 56,1 millions de dollars au 31 mars 2016, par rapport à 5,8 millions de dollars à la fin de l'exercice financier précédent. Ces immobilisations comportent principalement les coûts engagés pour le projet du pont international Gordie-Howe (construction en cours).

# Résultats financiers de 2015–2016

Les coûts de la construction en cours (55,3 millions de dollars au 31 mars 2016 – 4,9 millions de dollars au 31 mars 2015) comprennent les coûts de la construction du pont et des points d'entrée canadien et américain. Le projet en étant encore à ses débuts, cela comprend la plupart des coûts capitalisés liés aux travaux préliminaires, aux services professionnels, comme les services généraux de consultation en ingénierie, et au déplacement des services publics.

Le tableau ci-après présente la répartition des dépenses liées à la construction.

(en milliers de dollars)

	31 mars 2016	31 mars 2015
Pont	15 667	1 174
Point d'entrée canadien	32 006	2 172
Point d'entrée américain	7 635	1 525
Autres	-	23
	<b>55 308</b>	<b>4 894</b>

Les charges payées d'avance de 13,1 millions de dollars (2,7 millions de dollars au 31 mars 2015) concernaient principalement les coûts liés à l'acquisition de propriétés au Michigan (12,7 millions de dollars au 31 mars 2016 et 2,5 millions de dollars le 31 mars 2015).

## État des contributions canadiennes et État des contributions canadiennes non récupérées

En vertu de l'Accord sur le passage, l'APWD est tenue de publier annuellement l'État des contributions canadiennes et l'État des contributions canadiennes non récupérées (les États). Les contributions canadiennes représentent les coûts que le Canada a engagés dans le cadre du projet, à compter de l'exercice financier 2005–2006, qui seront récupérées au moyen des revenus de l'APWD. Les contributions canadiennes non récupérées représentent les coûts engagés à ce jour, plus un coût imputé des contributions non récupérées, qui s'accumule annuellement au solde, moins les revenus que reçoit l'APWD.

Les contributions canadiennes totales payées au 31 mars 2016 totalisent 182 millions de dollars (83,3 millions de dollars au 31 mars 2015). Le coût imputé à la somme accumulée au 31 mars 2016 totalise 22,6 millions de dollars (16,7 millions de dollars au 31 mars 2015). Ces montants sont contrebalancés par les revenus des intérêts reçus, totalisant 0,2 million de dollars, durant l'exercice de 2015–2016 (0 dollar en 2014–2015), pour un solde de 204,4 millions de dollars en contributions canadiennes non récupérées au 31 mars 2016 (100,0 millions de dollars au 31 mars 2015).

Les États ont été inclus dans le présent rapport annuel à la suite des états financiers de l'APWD.



# ÉTATS FINANCIERS

# DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

## ÉTATS FINANCIERS DE L'APWD POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016 Déclaration de responsabilité de la direction

Les états financiers ci-joints de l'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD) sont la responsabilité de la direction.

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public et comprennent nécessairement certaines estimations s'appuyant sur le meilleur jugement de la direction.

Pour s'acquitter de sa responsabilité, la direction a créé des livres de comptes, des dossiers, des contrôles liés aux finances et à la gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion, qu'elle tient à jour. Ces éléments visent à fournir une assurance raisonnable à l'égard de l'intégrité et de la fiabilité des renseignements financiers, de la protection et du contrôle des actifs et de la consignation appropriée des opérations et des transactions.

Il incombe au Conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités liées à l'établissement de rapports financiers et au contrôle interne, en conformité avec ce qui suit : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et les règlements afférents; la *Loi sur les ponts et tunnels internationaux* et les règlements afférents; les lettres patentes et toutes lettres patentes supplémentaires ainsi que les règlements administratifs de l'Autorité; de même que les directives en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* décrite dans la note 1 sur les états financiers. Le Conseil d'administration assume ces responsabilités avec le soutien du Comité de vérification du Conseil d'administration, qui est composé de deux administrateurs qui ne sont pas des employés de l'APWD.

Le Comité de vérification rencontre la direction et le vérificateur général du Canada, le vérificateur externe, en plus d'examiner les états financiers annuels de l'Autorité et d'en recommander l'approbation au Conseil d'administration. En outre, le vérificateur externe jouit d'un accès total aux administrateurs de l'Autorité.

Il revient au vérificateur général du Canada de vérifier les états financiers et de produire un rapport à ce sujet.



Michael Cautillo, P.Eng., M.Eng.  
Président et Premier-dirigeant



Linda Hurdle, CPA, CA  
Dirigeante principale des Finances et de l'Administration

Windsor, Canada  
27 janvier 2017

# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT



Bureau du  
vérificateur général  
du Canada

Office of the  
Auditor General  
of Canada

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre de l'Infrastructure et des Collectivités

### Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Autorité du pont Windsor-Détroit, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, et l'état des résultats, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### *Responsabilité de l'auditeur*

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

## *Opinion*

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Autorité du pont Windsor-Détroit au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

## **Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de l'Autorité du pont Windsor-Détroit dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur les ponts et tunnels internationaux* et ses règlements, au règlement administratif de l'Autorité du pont Windsor-Détroit ainsi qu'aux instructions données en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* décrites à la note 1 afférente aux états financiers.

Pour le vérificateur général du Canada,



Etienne Matte, CPA, CA  
directeur principal

Le 27 janvier 2017  
Ottawa, Canada

# ÉTAT DE LE SITUATION FINANCIÈRE

**Autorité du pont Windsor-Détoit**  
**État de la situation financière**  
**au 31 mars**  
**(en milliers de dollars)**

	2016	2015
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>		
Trésorerie	44 531	162
Trésorerie affectée (note 3)	28 696	-
Sommes à recevoir		
Montant à recevoir du gouvernement du Canada	-	2 403
Autres sommes à recevoir	7 930	397
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>81 157</b>	<b>2 962</b>
<b>PASSIFS</b>		
Créditeurs et charges à payer	27 726	2 337
Avantages sociaux accumulés	614	-
Provision environnementale (note 9)	2 037	-
Retenues de garanties (note 6)	2 692	-
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>33 069</b>	<b>2 337</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS</b>	<b>48 088</b>	<b>625</b>
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>		
Immobilisations corporelles (note 4)	56 139	5 798
Charges payées d'avance (note 5)	13 086	2 744
<b>TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS</b>	<b>69 225</b>	<b>8 542</b>
<b>EXCÉDENT ACCUMULÉ</b>	<b>117 313</b>	<b>9 167</b>
L'excédent accumulé comprend ce qui suit :		
Excédent accumulé lié aux activités	116 670	9 167
Gains de réévaluation accumulés (pertes)	643	-
	<b>117 313</b>	<b>9 167</b>
Obligations contractuelles (note 7) et éventualités (note 8)		

*Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.*

# ÉTAT DES RÉSULTATS

**Autorité du pont Windsor-Détoit**  
**État des résultats**  
**pour l'exercice clos le 31 mars**  
**(en milliers de dollars)**

	2016 Budget	2016 Réel	2015 Réel
<b>PRODUITS</b>			
Intérêt	-	<b>278</b>	-
Gain de change	-	<b>466</b>	-
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	-	<b>744</b>	-
<b>CHARGES (note 10)</b>			
Passage international de la rivière Détroit	274 828	<b>23 016</b>	6 448
Services internes	7 895	<b>5 606</b>	1 535
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	282 723	<b>28 622</b>	7 983
<b>DÉFICIT AVANT FINANCEMENT GOUVERNEMENTAL</b>	(282 723)	<b>(27 878)</b>	(7 983)
Paiements de transfert – crédits	354 381	<b>133 500</b>	8 059
Paiements de transfert – autres	-	<b>1 881</b>	8 229
	354 381	<b>135 381</b>	16 288
<b>EXCÉDENT LIÉ AUX ACTIVITÉS</b>	71 658	<b>107 503</b>	8 305
<b>EXCÉDENT ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS, AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	-	<b>9 167</b>	862
<b>EXCÉDENT ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS, À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	71 658	<b>116 670</b>	9 167

*Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.*



# ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

**Autorité du pont Windsor-Détroit**  
**État des gains et pertes de réévaluation**  
**pour l'exercice clos le 31 mars**  
**(en milliers de dollars)**

	<b>2016</b>	<b>2015</b>
	<b>Réel</b>	<b>Réel</b>
<b>GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION CUMULÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	-	-
Gains (pertes) non réalisés attribuables aux éléments suivants :		
Cours du change	<b>1 109</b>	-
Montants reclassés dans l'état des résultats :		
Cours du change	<b>( 466)</b>	-
<b>GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION NETS DE L'EXERCICE</b>	<b>643</b>	-
<b>GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION CUMULÉS À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>643</b>	-

*Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.*

# ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS

**Autorité du pont Windsor-Détoit**  
**État de la variation des actifs financiers nets**  
**pour l'exercice clos le 31 mars**  
**(en milliers de dollars)**

	2016 Budget	2016 Réel	2015 Réel
EXCÉDENT LIÉ AUX ACTIVITÉS	71 658	<b>107 503</b>	8 305
Aquisition d'immobilisations corporelles	(71 658)	<b>(50 557)</b>	(5 004)
Amortissement des immobilisations corporelles	-	<b>216</b>	23
	-	<b>57 162</b>	3 324
Acquisition de charges payées d'avance	-	<b>(10 600)</b>	(2 740)
Utilisation de charges payées d'avance	-	<b>258</b>	41
	-	<b>(10 342)</b>	(2 699)
Gains (pertes) de réévaluation nets pour l'année	-	<b>643</b>	-
AUGMENTATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS	-	<b>47 463</b>	625
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	-	<b>625</b>	-
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	-	<b>48 088</b>	625

*Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.*

# ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORIE

**Autorité du pont Windsor-Détoit**  
**État des flux de trésorerie**  
**pour l'exercice clos le 31 mars**  
**(en milliers de dollars)**

	2016	2015
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent de l'exercice	107 503	8 305
Ajustement des éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	216	23
Immobilisations apportées	(1 454)	(2 878)
Variation des éléments non monétaires du fonds de roulement		
Augmentation des sommes à recevoir	(5 130)	(2 800)
Augmentation des créiteurs et des charges à payer (note 4)	13 369	1 017
Augmentation concernant les avantages sociaux accumulés	614	-
Augmentation concernant la provision environnementale	2 037	-
Augmentation des retenues de garanties	2 692	-
Augmentation des charges payées d'avance	(10 342)	(2 699)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>109 505</b>	<b>968</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 4)	(36 614)	( 806)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>(36 614)</b>	<b>( 806)</b>
<b>EFFET DES VARIATIONS DES COURS DU CHANGE SUR LA TRÉSORERIE</b>	<b>174</b>	<b>-</b>
<b>AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>73 065</b>	<b>162</b>
<b>TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>162</b>	<b>-</b>
<b>TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>73 227</b>	<b>162</b>
<b>Les trésorerie comprennent les éléments suivants :</b>		
Trésorerie	44 531	162
Trésorerie affectée	28 696	-
	<b>73 227</b>	<b>162</b>

*Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.*

# NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

## 1. Autorité et activités

L'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD), constituée en société le 9 octobre 2012 en vertu du décret C.P. 2012-1350, est une société d'État inscrite à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu conformément aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

L'APWD a été établie en conformité avec l'Accord sur le passage, signé par le gouvernement du Canada et l'État du Michigan le 15 juin 2012. Le mandat de l'APWD consiste à concevoir, à construire, à financer, à exploiter et à entretenir un nouveau passage international entre Windsor, en Ontario, et Détroit, au Michigan. Au tout débuts du projet, le passage international a été désigné sous le nom de Passage international de la rivière Detroit. Le 14 mai 2015, le passage international a officiellement été nommé le pont international Gordie-Howe (PIGH).

L'APWD a également été mandatée pour concevoir, construire et financer l'échangeur entre le pont international Gordie-Howe et l'Interstate 75 (I-75), une autoroute faisant partie du réseau routier inter-États des États-Unis. En conformité avec l'Accord sur le passage, l'échangeur fera également partie du réseau routier inter-États. Une fois que la construction de l'échangeur sera terminée, il sera confié au département des Transports du Michigan (MDOT). Ce département devra alors entretenir l'échangeur; l'APWD n'y sera plus liée de quelque façon que ce soit.

L'Accord sur le passage a également établi l'Autorité internationale, une entité juridique distincte de l'APWD. L'Autorité internationale détient le pouvoir d'approuver l'acquisition des terrains dans l'État du Michigan, les contrats de location de terrains dans le même État, la demande de qualifications et de propositions ainsi que l'accord public-privé en ce qui a trait au projet du pont international Gordie-Howe. L'Autorité internationale doit également assumer certaines responsabilités de supervision. Ces dernières visent à vérifier que l'APWD respecte l'Accord sur le passage et que le concessionnaire respecte l'accord public-privé.

L'Autorité internationale est régie par un conseil d'administration composé de six membres. Le gouvernement du Canada nomme deux membres, l'APWD en nomme un, et l'État du Michigan, trois. Tous les coûts de l'Autorité internationale sont financés par l'APWD.

L'APWD dépend du financement du gouvernement du Canada pour exercer ses activités et devra obtenir du financement de ce gouvernement pour la construction du passage international. Une fois que le pont aura été construit, l'APWD continuera de dépendre du financement du gouvernement du Canada pour financer les activités d'exploitation du pont jusqu'à ce que celles-ci génèrent un surplus.

En vertu du décret C.P. 2014-1382 daté du 10 décembre 2014, la société est également assujettie à une directive en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, comme suit :

- (a) S'assurer que les régimes de retraite contiendront les éléments suivants :

# NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

- i. Le coût du service courant passera progressivement à un ratio de 50:50 entre l'employé et l'employeur pour les cotisations de retraite, pour tous les membres, d'ici le 31 décembre 2017.
  - ii. Pour tout employé embauché le 1er janvier 2015 ou après cette date, l'âge normal de la retraite passe à 65 ans et l'âge auquel sont disponibles les prestations de retraite, autres que celles reçues à l'âge normal de la retraite, correspond à l'âge auquel ces prestations sont offertes en vertu du Régime de pension de retraite de la fonction publique.
- (b) Décrire ses stratégies de mise en œuvre en ce qui a trait aux engagements prévus au paragraphe a) ci-dessus dans son prochain plan d'entreprise et les plans subséquents, jusqu'à la mise en œuvre complète des engagements.

La société est en voie d'intégrer progressivement ces modifications d'ici les dates requises.

En juillet 2015, la société a reçu une directive (C.P. 2015-1114) en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* afin d'aligner ses pratiques, ses lignes directrices et ses politiques de frais de déplacement, d'accueil, de conférences et d'événements avec les directives, les politiques et les instruments connexes du Conseil du Trésor à propos des frais de déplacement, d'accueil, de conférences et d'événements de manière à les rendre compatibles avec leurs obligations juridiques, et à rendre compte de la mise en pratique de cette directive dans le prochain plan d'entreprise de la société.

L'APWD a appliqué cette directive durant l'exercice actuel, en vigueur le 7 août 2015.

Les états financiers ont été approuvés et leur publication a été autorisée par le Conseil d'administration le 27 janvier 2017.

## 2. Conventions comptables principales

### a. Méthode de comptabilité

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### b. Paiements de transfert – Crédits

Les paiements de transfert sont comptabilisés comme des produits lorsque le paiement est autorisé et que les critères d'admissibilité sont respectés, sauf si les stipulations créent une obligation conforme à la définition d'un passif. Les paiements reçus sont comptabilisés comme des produits reportés si les stipulations créent une obligation.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Concernant les paiements de transfert d'abord comptabilisés comme des produits reportés, le produit est comptabilisé dans l'état des résultats à mesure que les stipulations sont respectées. Toute partie des paiements de transfert auxquelles a droit l'APWD, mais qu'elle n'a pas reçues, est comptabilisée comme une somme à recevoir de la part du gouvernement du Canada.

## c. Paiements de transfert – Autres

Les coûts engagés par le gouvernement du Canada pour soutenir l'APWD, qui autrement auraient été engagés par cette société, sont comptabilisés dans les états financiers de l'APWD à leur valeur comptable. Selon leur nature, ces coûts sont constatés comme des paiements de transfert (autres) et portés aux dépenses ou capitalisés comme des contributions aux immobilisations corporelles.

## d. Trésorerie et trésorerie affectée

La trésorerie et la trésorerie affectée concernent les montants détenus dans les comptes bancaires de l'APWD.

## e. Sommes à recevoir

Les sommes à recevoir sont inscrites et comptabilisées au coût. À chaque date de clôture, l'APWD examine les sommes à recevoir pour tenir compte de la perte de valeur.

Le montant à verser du solde du gouvernement du Canada est lié aux crédits approuvés pendant l'année, mais non obtenus.

Les autres sommes à recevoir concernent principalement la TVH à recouvrer.

## f. Crédoiteurs

Les comptes crédoiteurs sont inscrits et comptabilisés au coût.

Les comptes crédoiteurs inclus principalement des montants relatifs aux activités de construction en cours du projet.

## g. Charges payées d'avance

Les paiements effectués avant que les services connexes soient fournis sont comptabilisés à titre de charges payées d'avance. Ces dernières sont constatées comme des dépenses lorsque les services connexes sont fournis.

Les paiements versés à l'État du Michigan pour financer l'achat de terrains pour le projet du pont international Gordie-Howe qui seront loués ou concédés sous licence à l'APWD sont comptabilisés comme des charges payées d'avance. Les paiements effectués en vue d'acheter des terrains qui ne seront ni loués ni concédés sous licence à l'APWD, mais remis à l'État du Michigan, sont constatés comme des charges au moment où ils sont effectués.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

## h. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les remplacements, améliorations importantes et coûts permettant de prolonger la durée de vie utile des biens ou d'accroître leur capacité sont capitalisés. Les réparations et les travaux d'entretien sont inscrits dans l'état des résultats au moment où ils sont effectués.

Les sommes comprises dans les travaux de construction en cours ne sont amorties qu'une fois transférées dans la catégorie d'immobilisations appropriée. Les montants ne sont transférés que lorsque les biens sont prêts à être mis en service conformément aux politiques de l'APWD.

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de la durée de leur vie utile estimée au moyen de la méthode de l'amortissement linéaire, sur les périodes suivantes :

Améliorations locatives	de trois à sept ans
Ordinateurs et matériel de bureau	de trois à dix ans

Lorsque la condition d'une immobilisation corporelle montre que celle-ci ne contribue plus à la capacité de l'APWD de fournir des services, ou si la valeur de l'avantage économique futur d'une immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour tenir compte de cette perte de valeur. Les moins-values nettes relatives aux immobilisations corporelles sont consignées à titre de dépenses dans l'état des résultats. L'évaluation visant à déterminer si une telle condition existe est réalisée au moins à chaque date de clôture.

## i. Obligations environnementales

Lorsque l'autorité accepte la responsabilité ou a la responsabilité directe de sites dont les niveaux de contamination dépassent les normes environnementales et prévoit d'abandonner des avantages économiques futurs à cet effet, et si le montant en cause peut être estimé de façon raisonnable, une obligation au titre de l'assainissement des sites contaminés est comptabilisée à l'état de la situation financière à titre de passif. L'estimation comprend les coûts directement imputables aux activités de remise en état, à l'exploitation après remise en état et aux activités d'entretien et de surveillance qui font partie intégrante de la stratégie de remise en état. Les coûts estimés futurs sont inscrits comme un passif et sont basés sur la valeur actualisée des flux de trésorerie estimatifs liés aux coûts les plus probables à engager. S'il est impossible de faire une estimation raisonnable de ce montant ou si on ne prévoit pas renoncer aux avantages économiques futurs, la situation sera signalée dans une note afférente aux états financiers.

## j. Passif éventuel

Le passif éventuel est une obligation potentielle dont l'existence sera confirmée par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs. Dans la mesure où l'événement futur est susceptible

# NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

## k. Constatation des charges

Toutes les charges sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles ont été engagées. Les estimations des charges à payer sont établies à la fin de chaque période.

## l. Régimes de retraite et d'avantages sociaux

L'APWD offre des régimes de retraite à cotisations déterminées et des régimes d'avantages sociaux à ses employés et les dépenses connexes sont comptabilisées dans la période où elles ont été engagées.

## m. Instruments financiers

L'APWD recense, évalue et gère les risques financiers afin de minimiser leur incidence sur ses résultats et sur sa situation financière. Les risques financiers sont gérés en fonction de critères précis. L'APWD ne participe à aucune opération spéculative ni n'utilise d'instruments dérivés.

La mesure des instruments financiers dépend de leur classement, comme suit :

Catégories	Instruments financiers	Évaluation
Actifs financiers	Trésorerie Trésorerie affectée	Coût ou coût après amortissement
Passifs financiers	Créditeurs et charges à payer Retenues de garanties	Coût ou coût après amortissement

## n. Conversion de devises

Les opérations en devises étrangères sont converties en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date des opérations. L'actif et le passif monétaires exprimés en devises étrangères sont convertis selon le taux de change à la fin de chaque année. Jusqu'au règlement d'un élément, les gains et les pertes résultant de la réévaluation sont présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. À la suite du règlement de l'élément, les gains et les pertes découlant de la conversion de devises sont inscrits dans l'état des résultats.

## o. Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers, et sur les montants déclarés des revenus et des charges pendant la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont utilisées sont le montant de la TPS/TVH recouvrable, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les charges à payer, les provisions environnementales, et les éventualités. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative.



# NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

## 3. Trésorerie affectée

La trésorerie affectée concerne les fonds déposés dans un compte de garantie bloqué. Les fonds d'un compte de garantie bloqué sont utilisés pour financer les activités du projet du PIGH au Michigan, y compris l'acquisition de biens immobiliers et les coûts connexes, les coûts de planification et d'ingénierie.

Conformément à la reconnaissance du financement des activités du Michigan, l'APWD est tenue d'utiliser un compte de garanti bloqué pour retenir et verser les fonds relatifs à ces activités. La reconnaissance du financement des activités du Michigan indique les processus, les rôles et les responsabilités relatifs à l'acquisition de biens immobiliers au Michigan par les parties au Michigan (MDOT et le Michigan Strategic Fund ou MSF) et aux autres activités du projet au Michigan. Le compte de garantie bloqué est financé par l'APWD chaque trimestre.

## 4. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars)

	Améliorations locatives	Ordinateurs et matériel de bureau	Construction en cours	Total
<b>Coût</b>				
1 <sup>er</sup> avril 2014	-	-	817	817
Acquisitions	702	225	1 199	2 126
Contributions	-	-	2 878	2 878
Transferts	-	-	-	-
<b>31 mars 2015</b>	<b>702</b>	<b>225</b>	<b>4 894</b>	<b>5 821</b>
1 <sup>er</sup> avril 2015	702	225	4 894	5 821
Acquisitions	67	53	48 983	49 103
Contributions	-	-	1 454	1 454
Transferts	23	-	( 23)	-
<b>31 mars 2016</b>	<b>792</b>	<b>278</b>	<b>55 308</b>	<b>56 378</b>
<b>Amortissement cumulé</b>				
1 <sup>er</sup> avril 2014	-	-	-	-
Amortissement	15	8	-	23
<b>31 mars 2015</b>	<b>15</b>	<b>8</b>	<b>-</b>	<b>23</b>
1 <sup>er</sup> avril 2015	15	8	-	23
Amortissement	129	87	-	216
<b>31 mars 2016</b>	<b>144</b>	<b>95</b>	<b>-</b>	<b>239</b>
<b>Valeur comptable nette</b>				
31 mars 2015	687	217	4 894	5 798
31 mars 2016	648	183	55 308	56 139

# NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

L'ajout d'immobilisations corporelles et l'augmentation des créiteurs et des charges à payer présentés dans l'état des flux de trésorerie excluent un montant de 13 809 \$ (2015 – 1 320 \$) en lien avec l'acquisition des immobilisations corporelles, car le montant est lié aux activités d'investissement en immobilisations de 2015–2016, encore impayées au 31 mars 2016.

## 5. Charges payées d'avance

La location de terrains payée d'avance se rapporte aux paiements versés à l'État du Michigan pour financer l'achat de terrains pour le projet du pont international Gordie–Howe qui seront loués ou concédés sous licence à l'APWD pendant la durée de vie du pont.

(en milliers de dollars)

	2016	2015
Acquisitions de terrains au Michigan	12 722	2 491
Autres	364	253
	<b>13 086</b>	<b>2 744</b>

Les paiements effectués pour l'acquisition de terrains qui ne seront ni loués ni concédés sous licence à l'APWD ont été portés aux dépenses au titre de terrains pour l'État du Michigan (note 10).

## 6. Retenues de garanties

L'APWD retient temporairement un montant de la somme à verser aux entrepreneurs afin d'assurer que ces derniers respectent leurs obligations. Le contrat exige à l'autorité de verser les retenues au quasi-achèvement des contrats individuels.

## 7. Obligations contractuelles

L'APWD a des engagements d'un montant total de 143,9 M\$ (2015 – 22,1 M\$), principalement au titre de conventions d'honoraires, de location, de construction du pont, ainsi que de TI et communications. Certaines conventions d'honoraires professionnels prévoient des droits de résiliation permettant aux deux parties de résilier la convention sans pénalité. Voici les paiements minimums pour les prochaines années :

(en milliers de dollars)

	Honoraires	Loyer	Construction du pont	TI / Communications	Total
2017	6 055	592	96 041	294	102 982
2018	2 741	553	22 291	269	25 854
2019	2 363	433	3 071	-	5 867
2020	1 618	407	2 602	-	4 627
2021	1 586	327	1 312	-	3 225
2022 et ensuite	1 138	167	-	-	1 305

# NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

## 8. Éventualités

### a. Légal

Dans le cours normal de ses activités, l'APWD est demanderesse ou défenderesse, ou elle est impliquée dans certaines réclamations ou poursuites. Dans la mesure où un événement est susceptible de se produire et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie, un passif et une charge sont comptabilisés dans les états financiers. La direction est d'avis que le règlement de questions de ce type n'entraînera aucun passif important pour l'APWD pour l'année ayant pris fin le 31 mars 2016.

### b. Contrats

L'APWD est en voie de conclure un accord visant à couvrir les coûts supplémentaires auxquels fait face l'un de ses entrepreneurs. Ces coûts supplémentaires découlent du fait qu'il a fallu remanier le calendrier du projet de travaux préliminaires au point d'entrée canadien en raison de retards dans l'obtention des accès aux terrains requis pour le projet.

L'APWD estime que l'accord devrait être signé prochainement. L'APWD a comptabilisé 827 \$ pour l'année en cours (travaux effectués jusqu'au 31 mars 2016). Le montant a été déterminé en fonction des négociations menées avec l'entrepreneur et ne devrait pas changer.

### c. Terrains au Michigan

L'APWD doit assurer le financement du projet du pont international Gordie-Howe en vertu de l'Accord du passage; il incombe donc à l'APWD de décontaminer les terrains achetés par l'État du Michigan en vue du projet. Les évaluations environnementales préliminaires, fondées sur l'utilisation antérieure et actuelle des terrains, ont permis de cibler certaines parcelles de terrains plus à risque d'être contaminées, et par conséquent, qui nécessitent des études plus approfondies afin de déterminer l'étendue de la contamination et les coûts estimés de remise en état.

Les terrains n'ont pas encore été loués à l'APWD ou n'ont pas encore fait l'objet d'un permis délivré à l'Autorité. Ainsi, l'APWD n'a pas été en mesure de déterminer de façon indépendante si la contamination dépasse les normes environnementales. L'État du Michigan a amorcé les études supplémentaires nécessaires; le processus n'en est toutefois encore qu'à ses débuts. Étant donné qu'on ignore s'il y a présence d'une contamination au-delà des normes environnementales, aucun passif éventuel lié aux terrains au Michigan n'a été constaté pour l'année en cours.

## 9. Provision environnementale

L'APWD comptabilise une provision pour l'assainissement du milieu une fois que toutes les conditions suivantes sont respectées : l'existence de normes environnementales; un niveau de contamination reconnu comme

# NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

dépassant les normes environnementales; l'APWD en a la responsabilité directe ou en accepte la responsabilité; le renoncement prévu aux avantages économiques futurs; une estimation raisonnable de ce montant pourra être réalisée à ce moment-là.

L'APWD est responsable des terrains nécessaires au projet du pont international Gordie-Howe. Au Canada, cette responsabilité comprend les terrains détenus actuellement par le gouvernement du Canada à Windsor, en Ontario. Il a été établi que certaines parcelles de terrain présentent des niveaux de contamination qui dépassent les normes environnementales acceptables. L'APWD s'attend à ce que les avantages économiques futurs soient cédés pour enrayer la contamination; la remise en état sera effectuée dans le cadre des activités de préparation du site en vue de la construction du pont international Gordie-Howe.

En date du 31 mars 2016, des parcelles de terrain présentent des niveaux de contamination qui dépassent les normes environnementales acceptables, ce à quoi il faut remédier. Cette contamination est le résultat de l'utilisation du sol des propriétaires précédents. Pour y remédier, il faudra excaver et réhabiliter le sol contaminé. Une étude réalisée par l'APWD évalue les coûts des activités de réhabilitation du sol contaminé à environ 2 037 \$. Ce montant a été enregistré comme provision environnementale dans l'État de la situation financière et capitalisé au coût du projet; le montant total a été capitalisé dans le coût du projet.

L'APWD assume également la responsabilité pour les terrains achetés par l'État du Michigan, grâce au financement de l'APWD, pour le projet du pont international Gordie-Howe, et qui seront loués ou concédés sous licence à l'APWD. Cette dernière n'a pas été en mesure de déterminer la présence de contamination dépassant la norme, par conséquent, elle a divulgué ce problème comme un passif éventuel (voir la note 8).

## 10. Charges par type

(en milliers de dollars)

	2016	2015
Services juridiques	7 230	1 854
Salaires et avantages sociaux	5 638	441
Services professionnels	5 628	3 734
Terrains au Michigan	3 917	589
Coûts I-75	2 761	343
Règlement des réclamations	1 192	-
Loyer	636	145
Paiements de transfert à l'Autorité internationale	402	294
Bureau et entretien	303	446
Assurances	250	42
Autres	239	9
Amortissement	216	23
Frais de déplacement	210	63
	<b>28 622</b>	<b>7 983</b>

# NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

## 11. Opérations entre apparentés

Du point de vue de la propriété commune, l'APWD s'apparente à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. L'APWD conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités. Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange. Au cours de l'année, l'APWD a engagé des dépenses totalisant 778 \$ (150 \$ - 2015) et a reçu un financement gouvernemental de 133 500 \$ (8 059 \$ - 2015). Au 31 mars 2016, l'APWD avait constaté 7 892 \$ en sommes à recevoir avec les entités apparentées (2 800 \$ - 2015) et 0 \$ en créditeurs (49 \$ - 2015).

Le gouvernement du Canada a réalisé certaines activités pour soutenir l'APWD. L'APWD a comptabilisé ces coûts de soutien à titre de produits à leur valeur comptable. Le coût de ces activités n'a pas été recouvré auprès de l'APWD par le gouvernement du Canada. Au cours de l'année, l'APWD a comptabilisé 1 881 \$ (8 229 \$ - 2015) et, de ce montant, 427 \$ ont été comptabilisés comme des dépenses (4 300 \$ - 2015) et 1 454 \$ ont été capitalisés à titre d'apports (3 929 \$ - 2015).

L'équipe de la haute direction et le Conseil d'administration de l'APWD constituent des parties apparentées de celle-ci.

L'APWD a également reçu des services gracieusement, tels que la vérification des états financiers.

## 12. Instruments financiers

### a. Juste valeur

La valeur comptable des instruments financiers de l'APWD est semblable à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

### b. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier ne puisse faire face à ses obligations et entraîne, de ce fait, une perte financière pour l'autre partie. La trésorerie de l'APWD est exposée au risque de crédit. L'APWD gère ce risque en faisant affaire uniquement avec des membres de l'Association canadienne des paiements. Habituellement, la valeur comptable indiquée à l'état de la situation financière de l'APWD pour son actif financier exposé au risque de crédit, nette de toutes provisions applicables pour perte, représente le montant maximum exposé au risque de crédit. Le risque de crédit n'est pas un risque important pour l'APWD.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

L'exposition maximale de l'APWD au risque de crédit, le 31 mars, est la suivante :

(en milliers de dollars)

	2016	2015
Trésorerie	44 531	162
Trésorerie affectée	28 696	-
	<b>73 227</b>	<b>162</b>

Le risque de crédit associé à la trésorerie est considérablement réduit du fait que la trésorerie est conservée dans les comptes bancaires de l'APWD.

## c. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'APWD ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières au moment requis. L'APWD gère ce risque grâce à l'établissement de budgets comportant des estimations des liquidités détaillées ainsi qu'à un suivi régulier. Le risque de liquidité est faible, étant donné que l'APWD est financée par le gouvernement du Canada.

Aucun passif de l'APWD ne porte intérêt ni n'est payable sur demande.

Voici une estimation des échéances du passif financier de la société :

(en milliers de dollars)

	Moins de trois mois	De trois mois à un an	Plus d'un an	Total
Créditeurs et charges à payer	27 726	-	-	27 726
Retenues de garanties	-	2 692	-	2 692
	<b>27 726</b>	<b>2 692</b>	-	<b>30 418</b>

## d. Risque de marché

Le risque de marché est le risque que posent les fluctuations de facteurs du marché, comme les taux d'intérêt et les taux de change des devises étrangères sur les résultats.

Les trésoreries de l'APWD sont exposées au risque lié au taux d'intérêt. Si les taux d'intérêt avaient varié de 1 % pendant l'année, les produits d'intérêts des balances de trésorerie auraient varié d'environ 471 \$ (2015 – 0 \$).

Le solde des trésorerie et les comptes créditeurs en dollars américains de l'APWD sont exposés au risque de change. Une variation de 1 % du taux de change en date du 31 mars 2016 aurait un effet net d'environ 200 (0 \$ le 31 mars 2015).

# NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

## 13. Régimes d'avantages sociaux

L'APWD offre deux régimes d'avantages sociaux à ses employés : un régime collectif et un régime de retraite. Ce dernier est un régime à cotisations déterminées. En vertu du régime collectif, l'APWD verse des primes pour certains avantages sociaux; le reste du montant des primes est payé par l'employé. Les dépenses constatées pour chaque régime sont présentées dans le tableau ci-dessous :

(en milliers de dollars)

	2016	2015
Régime de retraite	305	3
Régime d'avantages sociaux collectif	217	-
	<b>522</b>	<b>3</b>

### a. Régime de retraite

Dans le cadre du régime de retraite à cotisation déterminée, le montant des cotisations est prédéterminé et les prestations reçues à la retraite dépendent du montant des cotisations accumulés, des gains relatifs aux cotisations, du type de prestation de retraite choisi, de l'âge du membre du régime à la retraite et du taux d'intérêt existant au moment de la retraite. L'inscription au régime est obligatoire; dès que les employés y sont admissibles, ils doivent s'y inscrire.

Le montant des cotisations des employés et de l'APWD varient selon que l'employé est considéré comme un cadre ou un employé régulier. Les cadres doivent verser des cotisations de base équivalentes à 6 % de leur salaire de base; l'APWD doit verser une cotisation équivalente à 12 % de celui-ci. Les employés réguliers doivent verser des cotisations de base équivalentes à 5 % de leur salaire de base et peuvent verser des cotisations facultatives jusqu'à concurrence de 4 % de leur salaire de base, pour un pourcentage total maximum de 9 % de leur salaire de base. L'APWD doit verser une cotisation de 5 % du salaire de base des employés réguliers, et verser une cotisation égale aux cotisations facultatives, jusqu'à concurrence de 4 % du salaire de base des employés réguliers.

Le régime de retraite est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Au cours de l'année, aucun changement important n'a été apporté au régime.

### b. Régime d'avantages sociaux collectif

Les primes relatives aux avantages sociaux suivants, en vertu du régime d'avantages sociaux collectif, sont versées par l'APWD :

- i. Assurance-maladie complémentaire
- ii. Assistance-voyage en cas d'urgence

# NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

- iii. Soins dentaires
- iv. Compte de frais médicaux
- v. Assurance vie de base
- vi. Assurance vie des personnes à charge
- vii. Assurance de base en cas de décès ou de mutilation accidentels
- viii. Programme d'aide aux employés

Le régime d'avantages sociaux collectif est sensiblement le même pour les cadres et les employés réguliers. La seule différence est liée au montant maximum global autorisé dans le compte de frais médicaux. Pour les cadres, ce montant s'élève à 2 500 \$ par année, comparativement à 1 000 \$ par année pour les employés réguliers.

Le régime d'avantages sociaux collectif est entré en vigueur le 1er janvier 2015. Au cours de l'année, aucun changement important n'a été apporté au régime.

## 14. Figures comparatives

Certaines figures comparatives ont été reclassées conformément à la présentation adoptée au cours de l'année actuelle.

## 15. Événements postérieurs

Le gouvernement du Canada a, après le 31 mars 2016, acheté une propriété nécessaire au projet du pont international Gordie-Howe, dont l'entière responsabilité est assumée par l'APWD, où la contamination dépasse la limite des normes environnementales. Pour y remédier, il faudra excaver le sol contaminé et le réhabiliter, installer une barrière le long de la limite au nord-ouest du terrain, et effectuer un recouvrement du sol propre sur le reste du terrain. Une étude réalisée par l'APWD évalue les coûts des activités de réhabilitation du sol contaminé à environ 14 100 \$.

## 16. État des contributions canadiennes et état des contributions canadiennes non récupérées

L'Accord sur le passage exige que l'APWD prépare un État des contributions canadiennes ainsi qu'un État des contributions canadiennes non récupérées. Les états figurent dans le rapport annuel de l'APWD.



# ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES ET ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES NON RÉCUPÉRÉES

## ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES ET ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES NON RÉCUPÉRÉES POUR LA PERIODE TERMINÉE LE 31 MARS 2016 Déclaration de responsabilité de la direction

L'État des contributions canadiennes et l'État des contributions canadiennes non récupérées ci-joints (les « États ») sont la responsabilité de la direction de l'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD).

Les États ont été préparés selon le référentiel comptable décrit à la note 2.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction a créé des livres de comptes, des dossiers, des contrôles liés aux finances et à la gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion qu'elle tient à jour. Ceux-ci visent à fournir une assurance raisonnable quant à l'intégrité et à la fiabilité des renseignements financiers et quant à la consignation appropriée des opérations et des événements.

Il incombe au Conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de communication de l'information financière et de contrôles internes en conformité avec l'Accord sur le passage. Le Conseil d'administration s'acquitte de ces responsabilités avec l'aide du comité d'audit du Conseil d'administration, qui est composé de deux administrateurs qui ne sont pas des employés de l'APWD.

Le comité d'audit doit rencontrer la direction et le vérificateur général du Canada, l'auditeur externe, en plus d'examiner les États et d'en recommander l'approbation au Conseil d'administration. En outre, l'auditeur externe a libre accès aux administrateurs de l'Autorité.

Il incombe au vérificateur général du Canada de vérifier les États et de produire un rapport à leur égard.



Michael Cautillo, M.Eng, P.Eng  
Président et Premier-dirigeant



Linda Hurdle, CPA, CA  
Dirigeante principale des Finances et de l'Administration

Windsor, Canada  
27 janvier 2017

# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT



Bureau du  
vérificateur général  
du Canada

Office of the  
Auditor General  
of Canada

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre de l'Infrastructure et des Collectivités

J'ai effectué l'audit de l'état des contributions canadiennes et de l'état des contributions canadiennes non récupérées ci-joints de l'Autorité du pont Windsor-Détroit pour la période close le 31 mars 2016 (appelés ci-après « les états »). Ces états ont été préparés par la direction en se basant sur le référentiel comptable décrit à la note 2 afférente aux états.

### *Responsabilité de la direction pour les états*

La direction est responsable de la préparation de ces états conformément au référentiel comptable décrit à la note 2 afférente aux états, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité de l'auditeur*

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation des états afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

### *Opinion*

À mon avis, l'état des contributions canadiennes et l'état des contributions canadiennes non récupérées de l'Autorité du pont Windsor-Détroit pour la période close le 31 mars 2016 ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel comptable décrit à la note 2 afférente aux états.

# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

## *Référentiel comptable*

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention sur la note 2 afférente aux états, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Ces états ont été préparés afin de permettre à l'Autorité du pont Windsor-Détroit de se conformer aux dispositions en matière d'information financière de l'Accord sur le passage. En conséquence, il est possible que les états ne puissent se prêter à un usage autre.

Pour le vérificateur général du Canada,



Etienne Matte, CPA, CA  
directeur principal

Le 27 janvier 2017  
Ottawa, Canada

# ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES ET ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES NON RÉCUPÉRÉES

## État des contributions canadiennes et État des contributions canadiennes non récupérées

Pour la période terminée le 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
<b>Contributions canadiennes :</b>		
Solde d'ouverture (note 4)	83 285	70 137
Contributions canadiennes de l'année	98 708	13 148
<b>Total des contributions canadiennes</b>	<b>181 993</b>	<b>83 285</b>
<b>Coûts imputés aux contributions canadiennes non récupérées :</b>		
Solde d'ouverture (note 4)	16 696	12 887
Coûts imputés de l'année	5 941	3 809
<b>Total des coûts imputés</b>	<b>22 637</b>	<b>16 696</b>
<b>Revenus de l'Autorité du passage :</b>		
Solde d'ouverture	-	-
Revenus annuels de l'Autorité du passage	(237)	-
<b>Total des revenus de l'Autorité du passage</b>	<b>(237)</b>	<b>-</b>
<b>Total des contributions canadiennes non récupérées</b>	<b>204 393</b>	<b>99 981</b>

# NOTES AFFÉRENTES À L'ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES ET À L'ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES NON RÉCUPÉRÉES

## 1. Accord sur le passage et contenu des états

Le projet du Pont international Gordie-Howe est régi par l'Accord sur le passage conclu entre le Canada, l'Autorité du passage (l'Autorité du pont Windsor-Détroit, ou APWD) et l'État du Michigan. L'Accord sur le passage fournit à l'Autorité du passage établie par le Canada un cadre de travail pour concevoir, construire, financer, exploiter et entretenir un nouveau passage international entre le Canada et le Michigan.

L'Accord sur le passage stipule que les coûts engagés pour concevoir, construire, financer, exploiter et entretenir le pont international Gordie-Howe seront récupérés au moyen des revenus de l'Autorité du passage et des contributions des organismes fédéraux des É.-U. Pour faire le suivi de ces coûts et déterminer dans quelle mesure ils ont été récupérés, l'Accord sur le passage exige de l'Autorité du passage qu'elle prépare un État des contributions canadiennes et un État des contributions canadiennes non récupérées (les « États »).

L'État des contributions canadiennes présente le montant total des contributions canadiennes, tandis que l'État des contributions canadiennes non récupérées présente l'excédent de la somme du total des contributions canadiennes et du total des coûts imputés aux contributions canadiennes non récupérées sur la somme des revenus de l'Autorité du passage et des contributions des organismes fédéraux des É.-U.

L'Accord sur le passage a également établi l'Autorité internationale, une entité juridique distincte de l'Autorité du passage. Le rôle de l'Autorité internationale vise à vérifier que l'Autorité du passage respecte l'Accord sur le passage et que le concessionnaire respecte l'accord public-privé.

Pour de plus amples renseignements, y compris la définition des termes, se reporter à l'Accord sur le passage, qui est disponible sur le site Web de l'Autorité du passage.

## 2. Principales conventions comptables

### a. Référentiel comptable

Les États sont préparés selon l'Accord sur le passage qui stipule que les contributions canadiennes se composent de l'ensemble des sommes, des biens réels ou personnels ou des services fournis, lesquelles sommes ont été acquittées tout comme les montants exigibles au titre de tels biens ou services.

### b. Contributions canadiennes

Les contributions canadiennes correspondent, à un moment donné, à l'ensemble des sommes (en dollars canadiens ou converties en cette devise selon le taux en vigueur au moment de leur versement), des biens réels ou personnels ou des services fournis (à la juste valeur en dollars canadiens à la date à laquelle ils sont fournis ou convertis en cette devise selon le taux en vigueur à la date où ils sont fournis), lesquelles sommes ou montants exigibles au titre de tels biens ou services sont devenus la propriété du Parlement du Canada et

# NOTES AFFÉRENTES À L'ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES ET À L'ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES NON RÉCUPÉRÉES

ont été payés ou fournis par le gouvernement du Canada à l'Autorité du passage, puis versés par l'Autorité du passage avant ou après la date d'exécution initiale et avant ce moment donné, pour couvrir les coûts liés au passage international, à l'échangeur du Michigan, à l'esplanade fédérale des É.-U., à l'Autorité du passage et à l'Autorité internationale.

## c. Coûts liés au passage international

Les coûts liés au passage international désignent l'ensemble des coûts et des dépenses qui sont payés par le Canada ou par l'Autorité du passage et qui sont liés au passage international et aux terrains du passage international, y compris les coûts des activités liées aux terrains du passage international et des activités du projet relatif au passage international, ainsi que les obligations connexes aux termes de l'Accord sur le passage et de tout accord public-privé, y compris les paiements effectués à un concessionnaire, autres que les coûts liés à l'Autorité du passage et à l'Autorité internationale.

## d. Coûts liés à l'échangeur du Michigan

Les coûts liés à l'échangeur du Michigan désignent l'ensemble des coûts et des dépenses qui sont payés par le Canada ou par l'Autorité du passage et qui sont associés à l'échangeur du Michigan et aux terrains de l'échangeur du Michigan, y compris les coûts des activités liées aux terrains de l'échangeur du Michigan et des activités du projet relatif à l'échangeur du Michigan, ainsi que les obligations connexes aux termes de l'Accord sur le passage et de tout accord public-privé, y compris les paiements effectués à un concessionnaire, autres que les coûts liés à l'Autorité du passage et à l'Autorité internationale.

## e. Coûts liés à l'esplanade fédérale des É.-U.

Les coûts liés à l'esplanade fédérale des É.-U. désignent l'ensemble des coûts et des dépenses qui sont payés par le gouvernement du Canada ou par l'Autorité du passage et qui sont associés à l'esplanade fédérale des É.-U. et aux terrains de l'esplanade fédérale des É.-U., y compris les coûts des activités liées aux terrains de l'esplanade fédérale des É.-U. et des activités du projet relatif à l'esplanade fédérale des É.-U., ainsi que les obligations connexes aux termes de l'Accord sur le passage et de tout accord public-privé lié à l'esplanade fédérale des É.-U., y compris les paiements effectués à un concessionnaire, autres que les coûts liés à l'Autorité du passage et à l'Autorité internationale.

## f. Coûts liés à l'Autorité du passage

Les coûts liés à l'Autorité du passage désignent l'ensemble des frais généraux et administratifs qui sont payés par l'Autorité du passage, y compris les coûts et des dépenses liés au règlement de différends et de litiges, et tous les frais payés par l'Autorité du passage au titre de l'impôt, et qui sont associés au passage international, à l'échangeur du Michigan ou à l'esplanade fédérale des É.-U., ainsi que les obligations connexes aux termes de l'Accord sur le passage, de tout accord public-privé et de tout accord public-privé lié à l'esplanade fédérale des É.-U.

# NOTES AFFÉRENTES À L'ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES ET À L'ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES NON RÉCUPÉRÉES

## g. Coûts liés à l'Autorité internationale

Les coûts liés à l'Autorité internationale désignent les coûts et des dépenses généraux et administratifs qui sont payés par l'Autorité internationale et qui sont financés par l'Autorité du passage, y compris les frais liés au règlement de différends et de litiges, et qui sont associés à la supervision de l'Autorité internationale.

## h. Coûts imputés aux contributions canadiennes non récupérées

Les coûts imputés aux contributions canadiennes non récupérées désignent, à la fin de chaque exercice, le montant total couru sur les contributions canadiennes non récupérées, en dollars canadien, au cours de cet exercice, calculé d'après un taux annuel égal au taux de rendement obligataire à long terme de référence du gouvernement du Canada en vigueur en date du dernier jour ouvrable de l'exercice précédent, tel qu'il est publié par la Banque du Canada, majoré de 100 points de base, et composé annuellement.

## i. Revenus de l'Autorité du passage

Les revenus de l'Autorité du passage désignent tous les revenus perçus par l'Autorité du passage (autres que les sommes reçues du Canada et les contributions des organismes fédéraux des É.-U.) relativement au passage international, à l'échangeur du Michigan avant la date d'ouverture du passage international, et à l'esplanade fédérale des É.-U., y compris : revenus de péages canadiens; les revenus générés par tout accord public-privé ou tout accord public-privé lié à l'esplanade fédérale des É.-U.; les intérêts ou toute autre somme liée aux investissements de l'Autorité du passage; et le produit de toute assurance en cas d'endommagement ou de destruction d'une partie quelconque du passage international, de l'échangeur du Michigan avant la date d'ouverture du passage international, ou de l'esplanade fédérale des É.-U.

## j. Contributions des organismes fédéraux des É.-U.

Les contributions des organismes fédéraux des É.-U. désignent l'ensemble des sommes (en dollars canadiens ou converties en cette devise selon le taux en vigueur à leur date de versement) versées par un ou plusieurs organismes fédéraux des É.-U. à l'Autorité du passage au titre des coûts liés à l'esplanade fédérale des É.-U.

## k. Contributions canadiennes non récupérées

Les contributions canadiennes non récupérées désignent, à la fin de chaque exercice si le cas, l'excédent de la somme des coûts liés au passage international, à l'échangeur du Michigan, à l'esplanade fédérale des É.-U., à l'Autorité du passage, à l'Autorité internationale avant le moment visé et du montant total des coûts imputés aux contributions canadiennes non récupérées, composés à la fin de n'importe quel exercice et au plus tard à ce moment visé, sur la somme des revenus de l'Autorité du passage et des contributions des organismes fédéraux des É.-U. avant le moment visé et de tous les montants en dollars canadiens ou convertis en cette devise selon le taux en vigueur à leur date du versement ou de réception, selon le cas.

# NOTES AFFÉRENTES À L'ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES ET À L'ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES NON RÉCUPÉRÉES

## 3. Comparabilité aux états financiers de l'autorité du passage

Puisque l'État des contributions canadiennes est préparé selon la comptabilité de caisse et qu'il rend compte d'opérations financières de Transports Canada, ces états ne sont pas comparables aux états financiers de l'Autorité du passage.

## 4. Coûts exclus

La politique en matière de conservation des documents du gouvernement du Canada exige que les documents soient conservés pendant une période de sept ans. L'élimination des documents est permise après cette période de conservation. En conséquence de cette politique, certains documents des années 2005 à 2009 n'ont pas été conservés.

Les contributions canadiennes à l'égard desquelles des documents n'ont pas été conservés totalisaient 982 \$. Ces coûts ont été exclus de l'État des contributions canadiennes.



# RESTEZ INFORMÉ

L'APWD mobilise le public et les parties intéressées durant le processus en vue de la construction du pont international Gordie-Howe. Il y a beaucoup de moyens d'être tenu au courant de ce qui se passe. Nous encourageons les échanges et nous ferons de notre mieux pour répondre à vos questions.

## Le site Web de l'APWD

Le site Web du projet [wdbbridge.com/fr](http://wdbbridge.com/fr) est votre principale source de renseignements actuels sur le projet du pont international Gordie-Howe. Vous y trouverez des renseignements sur les activités en cours, y compris les travaux préliminaires au site du point d'entrée canadien et le processus d'approvisionnement en PPP, outre les occasions d'emploi et de travail contractuel, les nouvelles et les rapports.

## Inscrivez-vous à notre liste d'envoi

Inscrivez-vous à notre liste d'envoi électronique en consultant le [wdbbridge.com/fr](http://wdbbridge.com/fr) et recevez des renseignements à jour dans votre boîte aux lettres. Soyez assuré que votre adresse électronique sera utilisée exclusivement par l'APWD et qu'elle ne sera pas donnée à des tiers. Vous pouvez vous y inscrire en tout temps.

## Demandes d'information du public

Vous avez des questions au sujet du projet? Vous pouvez nous les transmettre par message texte au moyen des médias sociaux, par téléphone au 519-946-3038 ou par courriel à [info@wdbbridge.com](mailto:info@wdbbridge.com). Nous répondrons à votre demande d'information dans un délai d'un jour ouvrable et, si nous ne pouvons pas répondre à votre question, nous nous efforcerons de vous transmettre une réponse complète dans un délai de trois jours ouvrables.

## Nos bureaux

Le bureau public fournit un lieu où vous pouvez trouver de l'information, parler à un membre de l'équipe de l'APWD, poser des questions et formuler des commentaires. Nos bureaux sont situés au 100 Ouellette Avenue, bureau 400, Windsor, ON N9A 6T3.

## Médias sociaux



Suivez-nous sur  
[twitter.com/wdbabridge](https://twitter.com/wdbabridge)



Aimez-nous sur  
[facebook.com/wdbabridge](https://facebook.com/wdbabridge)



Connectez avec nous à  
[linkedin.com/company/wdba-apwd](https://linkedin.com/company/wdba-apwd)



Suivez-nous à  
[windsordetroitbridgeauthority](https://windsordetroitbridgeauthority)



Abonnez-vous à nous en  
cherchant APWD sur YouTube



## L'EXERCISE 2015-2016 FINANCIER

Durant l'exercice financier 2015-2016, l'APWD a tenu plus de 60 réunions avec les parties intéressées des deux côtés de la frontière. Inscrivez-vous à notre liste d'envoi pour de plus amples renseignements sur les réunions à venir.

